

Rédaction et administration
430 EST NOTRE-DAME
MONTRÉAL
TELEPHONE : . . . HARbour 1241
SERVICE DE NUIT :
Administration : . . HARbour 1243
Rédaction : . . . HARbour 3679
Gérant : . . . HARbour 4897

LE DEVOIR

FAIS CE QUE DOIS!

Vol. XXIII — No 39
TROIS SOUS LE NUMÉRO
Abonnements par la poste:
Edition quotidienne
CANADA \$ 6.00
E.-UNIS et Empire Britannique . . 8.00
UNION POSTALE 10.00
Edition hebdomadaire
CANADA 2.00
E.-UNIS et UNION POSTALE . . 3.00

Congédier pour économiser, et puis aller dépenser...

D'Ottawa l'on télégraphie qu'en sus de la réduction de dix pour cent dans le traitement des fonctionnaires fédéraux, M. Bennett va comprimer plusieurs services, pour diminuer d'un cinquième le nombre même des employés de l'Etat. Il veut pratiquer la plus stricte économie, bouclier à tout prix le budget, tailler à droite, à gauche, partout; et s'il faut que des têtes tombent, il tournera la sienne et elles tomberont.

De Washington, l'on mande en même temps que M. Hoover veut remanier tous les rouages gouvernementaux, fusionner tels et tels secrétariats, remettre les choses au point afin de faire de grandes économies dans les rouages fédéraux. — ce qui veut dire entre autres choses congédier des milliers d'employés, pour économiser et alléger le fardeau des impôts.

Ainsi donc, — et c'est même commencé, — ces remaniements comporteront la mise à pied, un peu partout à travers le Canada et les Etats-Unis, de centaines et de milliers de gens qui gagnaient jusqu'ici leur vie dans les bureaux de l'Etat. L'on peut croire que le fonctionnarisme est encombré dans certains cas et que d'autre part tous les fonctionnaires ne gagnent pas le traitement qu'ils touchent. Il y a certes des abus; mais pense-t-on pouvoir les supprimer, — est-on même sûr de les supprimer, — en réduisant le nombre des employés publics sous couleur d'économie?

Ce que l'on cherche, à Ottawa comme à Washington, c'est de réussir à alléger dans une certaine mesure le programme des impôts nouveaux, que nécessitent la situation financière des deux pays et la baisse considérable des revenus que touche d'ordinaire le fisc. C'est du moins la raison apparente de ces coupures de traitements et des congédiements en bloc. A-t-on pensé que les milliers d'employés ainsi remerciés de leurs services iront grossir, dans les deux pays, la foule des chômeurs? Ou ils ne trouveront pas de nouveaux emplois, et ils resteront à ne rien faire; ou bien ils en obtiendront, mais au détriment d'anciens employés qui auront du mal, eux, à se remplacer et chômeurs. De toutes façons la masse des gens sans emploi va s'accroître. Et que fera donc l'Etat? Rien? Il laissera ces gens souffrir de faim? Il leur servira une indemnité de chômage? On il continuera la politique des travaux destinés à aider aux gens sans occupation fixe, et dont on a calculé sérieusement qu'il en coûte \$10 par jour pour occuper un chômeur à une besogne qui l'aide à vivre? On ne voit nulle part une issue pratique et qui ne coûte rien à l'Etat, non plus qu'aux contribuables.

Cela revient donc à dire que, sous prétexte d'économie, l'Etat, ici comme outre-frontière, va diminuer d'une part le nombre des emplois, accroître de l'autre celui des chômeurs, s'engager ensuite dans des dépenses élevées, d'ici deux ou trois ans, s'il veut empêcher les gens sans travail de crever de misère, eux et leurs familles.

Qr, tandis que MM. Hoover et Bennett entendent pratiquer ce programme de vastes économies qui n'en sera guère un, à moins qu'ils ne décident de laisser sans secours les nouveaux sans-travail qu'ils vont jeter sur la place publique déjà encombrée, — que ceux-là se tirent d'affaires comme ils le pourront, — où les voit-on s'acheminer d'accord? Vers la plus vaste entreprise publique qu'il y ait jamais eu en Amérique du Nord, en temps de crise et de pénurie d'argent: la canalisation du fleuve Saint-Laurent, de Montréal aux grands lacs. Et comment procéder-ils? Par une série de tractations verbales déjà rendues si loin que, selon une information de la *Canadian Press* aux journaux du 16 février, "Washington ne serait pas surpris que le traité entre les deux pays à ce sujet fût prêt dans un avenir immédiat".

Ce n'est plus en effet un secret pour les gens bien informés que M. Hoover tient absolument à ce que ce traité se signe avant l'élection américaine de novembre prochain, où se décidera le sort de M. Hoover, et que, du côté de M. Bennett, cette précipitation à signer l'entente, — aussi nécessaire à M. Hoover pour gagner son élection, pense-t-il, que la reprise de la prospérité le serait à M. Bennett pour conserver à la prochaine élection générale la majorité qu'il a présentement aux Communes, — ne rencontre aucun obstacle. Les deux gouvernements signeront d'abord le traité en vitesse et puis nos Communes pourront en débattre les termes, le rejeter ou l'approuver, mais tel quel et sans le modifier. Ainsi MM. Hoover et Bennett comptent lier les deux pays; mais l'on sait ce qui advint du traité Taft-Felding, en 1911... L'histoire se répète, parfois.

Ce qui est vrai, c'est que M. Hoover est certain de l'appui de M. Bennett pour conclure le traité avant novembre prochain et que l'attitude du Québec et du gouvernement québécois ennuie fort Washington. L'on ne se gêne pas, par exemple, pour dire là-bas que l'opposition québécoise à ce projet n'aurait d'autre fin que d'assurer au trust de l'énergie hydro-électrique québécoise le quasi-monopole de tout un marché américain par l'entremise de l'Hydro-Electrique ontarienne, qui achète l'énergie de nous et la revend aux Etats-Unis. Que le canal international se fasse, le Québec a de la concurrence, il perd un sérieux client et le fisc québécois, une importante source de revenus. Voilà du moins ce que pense Washington.

Par ailleurs, ce qui est aussi vrai, c'est que l'on a fait, de Washington, miroiter aux yeux du gouvernement canadien un bel avantage: le rétablissement au cours normal du dollar canadien, en retour des concessions que M. Bennett accorderait aux Etats-Unis, s'il allait signer le traité de la canalisation. Or, en ce moment où le dollar américain coûte au moins \$1.14½ au Canada, pareil gain ferait l'affaire de la finance et du gouvernement canadiens. C'est de cela que se servirait M. Hoover, dans la coulisse, pour avoir raison des dernières hésitations, — s'il en a eu, — de M. Bennett à considérer favorablement au plus tôt un projet auquel du reste il était déjà presque tout à fait gagné, dès avant que son beau-frère, M. Herdridge, M. McNider, ministre des Etats-Unis à Ottawa, et différents fonctionnaires des deux services diplomatiques, eussent multiplié les causeries et tractations entre les deux capitales.

Le traité une fois signé, M. Bennett prendra sur lui de le faire ratifier aux Communes où il a la majorité, bien qu'elle soit en partie formée de députés québécois dont la défaite aux prochaines élections est assurée, s'ils allaient marcher cette fois-là derrière M. Bennett. Mais celui-ci compte que ce qu'il pourra perdre dans l'Est, il le reprendra dans l'Ontario et l'Ouest, où le projet de canalisation a trouvé faveur.

"Il y a dans la vie des nations comme des individus des moments où il faut savoir décider, sans quoi l'occasion passe à jamais. C'est la situation présente", disait à propos de ce projet M. Bennett, dans son discours du 8 février aux Communes (*Débats*, page 67 du texte anglais). Il entend profiter de l'occasion, qu'il estime merveilleuse. Peu importe la logique, l'économie, il la veut quand il a besoin de réduire les traitements des fonctionnaires, il l'invoque pour en diminuer le nombre et donc pour accroître celui des chômeurs, ce qui l'entraînera dans cette alternative, ou de les nourrir et de leur aider à grands frais pour le pays, ou de les abandonner au désespoir forcé et à tout ce que cela comporte de conséquences mauvaises pour la société. L'économie, M. Bennett n'y pense plus, s'il s'agit de presser

L'actualité L'impôt sur la bouche

— On appelle cela, me dit LaPlume, l'impôt sur la bouche. On peut, pourtant, pas dire que ça nous en bouche un coin, au contraire. Souvent, pour épiter la taxe, on se privera d'un coin de tartine à la fin du repas. Le dessert, c'est une chose dont on peut se passer, mais qui n'est pas désagréable à prendre: le gouvernement punit la province, ou au moins les petites gens, en les privant de gâteau comme on fait aux enfants maussades.

"Je suis bien dévoué à mon parti, le l'ai servi de mon mieux; mais je ne puis l'approuver cette fois. Pour être équitable, cette taxe-là devrait être graduée comme l'impôt sur le revenu. Un repas de cinquante sous n'est pas du luxe, même aujourd'hui. Mais un repas de deux piastres l'est et l'a toujours été, à plus forte raison les repas dont l'addition atteint quatre ou cinq dollars et qui ne sont pas dans les grands hôtels et dans les clubs chics; ou cela n'est pas taxé. En graduant l'impôt, en le mettant à dix pour cent à partir d'un dollar, à vingt pour cent à partir de deux, en l'augmentant progressivement pour chaque cent, on obligerait, en réalité, ceux qui font bombance à payer pour ceux qui souffrent, de les soulager les uns des institutions hospitalières. Un impôt horizontal est toujours injuste. Tu le rappelles la comparaison que j'ai déjà employée? Supposons qu'un tyran, comme cela se fit naguère à Dunkerque, aje le dans les livres de mon fils, décrète que toutes les maisons d'une ville conquise doivent subir une baisse de dix pour cent sur leur hauteur, cela n'affecterait guère la San Life ou l'édifice Aldred; mais le pauvre bourgeois qui a construit sa cabane dans le faubourg, laquelle n'a que sept pieds de haut en tout, serait contraint de marcher presque à quatre pattes, si on en enlève seulement sept pouces. Est-ce juste?"

— Marcher à quatre pattes, LaPlume, ce serait pour lui un excellent entraînement pour devenir député ministériel.

— De fait, s'il devenait député ou ministre, il éviterait la taxe sur le menu spécial de ces gens qui se nourrissent à la crèche, comme tu sais; ou la crèche n'est pas taxée. M. Bennett, à Ottawa, a réduit le salaire des fonctionnaires, mais après avoir appliqué la même coupe horizontale au traitement des ministres et aux indemnités des députés. A Québec, le gouvernement décrète, cynique, que tout le monde se serre la ceinture d'un cran, mais nous, dit-il, nous ne saurions contraindre nos ventres dorés. Nous avons déjà assez de peine à boucler le budget.

"Je crois que cet impôt-là sera du plus mauvais effet. Privés de dessert, restant sur leur appétit, les pauvres bourgeois n'auront plus d'oreilles — le proverbe le dit — pour écouter les conseils de la saine raison. En se mettant à table, ils réclameront, sur leur maigre pitance, leur benédiction, mais en sortant ce sera le... si ça peut se dire, le malédiction à l'adresse du gouvernement égoïste qui impose à tous des sacrifices, mais ne se prive pas à la crèche du moindre grain de pichon.

— A supposer, LaPlume, que vous voulussiez (je tremis rien que d'y penser), vous, un vieux libéral, lancer une campagne contre le gouvernement, vous auriez bien de la peine à convaincre le peuple que les crichards se gavent. Mettez en regard M. Taschereau et M. Houde, les deux chefs de partis, c'est l'opposition du chevalier à la triste figure et de Sancho Pança. Le tour de taille de chacun est concluant comme un théorème. Celui du premier établit que la crèche est vide et le second que les repas doivent être taxés, au moins à Montréal.

La crèche, c'est le monde à l'envers. Toutes les formules doivent être, de nécessité, rectifiées. Autrefois un physique avantageux n'excluait pas un léger soupçon d'embonpoint; pour parler aux chômeurs, pour les calmer, pour faire avaler des taxes à la population, il fallait un physique avantageux, c'est celui qui copie l'échelle et s'éloigne de la citrouille. N'est-ce pas parce qu'il voit juste que M. Bennett a ouvert la porte de son ministère à M. Meighen? Quand viendront les prochaines élections générales, le premier s'effacera et c'est le second, avec sa mine d'entrepreneur de pompes funèbres, qui sera chargé d'expliquer la banqueroute, banqueroute qui ne l'effrayait pas naguère et qu'il eût, d'un cœur joyeux, réalisée quinze ans plus tôt si ses déclarations signifiaient quelque chose. M. King, qui se rapproche des lignes de M. Houde, n'aura pas la moindre chance de succès. Il y a des époques qui réclament chez les chefs des mines patibulaires quand ils doivent être les exécutants de hautes œuvres et torturer par les taxes les assujettis.

— Heureusement pour M. Houde que son principal adversaire dans la prochaine campagne municipale fait, tout comme lui, au sortir de table, loucher dans la boutonnière ses boutons de gilet...

NEMO

l'exécution de la plus gigantesque, de la plus coûteuse aussi des entreprises imaginées à Washington, pour sauver du désastre M. Hoover, et pour tenter de faire du Canada une dépendance économique des Etats-Unis.

Multiplier les chômeurs par économie, multiplier la dépense publique par calcul politique, conduite contradictoire et du dernier illogisme. Or, c'est pourtant celle du grand avocat d'affaires, du grand homme de finance qui nous gouverne. Ainsi les surhommes échappent aux règles de l'ordinaire conduite.

A Ottawa

Terre-Neuve veut environ cent millions pour le Labrador

L'offre faite à M. Bennett — "Tant que les conditions mondiales seront ce qu'elles sont, le Canada ne peut rien faire", dit le premier ministre

LA JOURNÉE DE HUIT HEURES — LES PRODUCTEURS DE BLE

(Par Emile BENOIST)

Ottawa, 17. — Le mercredi, dans la vie parlementaire, à ce stage-ci de la session du moins, est une petite journée qu'un article des règlements réserve aux mesures des députés. Petite journée, le terme est juste, car la Chambre ne siège, le mercredi, que dans l'après-midi. Le soir, les députés prennent congé.

S'il n'y avait eu aujourd'hui que les débats auxquels ont donné lieu des mesures inscrites au feuillet par des députés, les courriéristes parlementaires n'auraient pas grand'chose à rapporter non plus qu'à commenter.

A propos du Labrador

Heureusement qu'au début de la session, cet après-midi, le premier ministre, M. Bennett, pour répondre à une demande du député de la circonscription montcalaise, Laurier-Outremont, M. J.-A. Mercier, a déposé la correspondance officielle échangée, l'autisme dernier, entre son gouvernement et celui de Terre-Neuve au sujet de l'acquisition éventuelle du territoire du Labrador par le Canada.

Correspondance peu volumineuse: deux lettres seulement, l'une comportant l'offre de Terre-Neuve, l'autre, le refus du Canada de considérer pour l'heure la proposition terre-neuvienne. La réponse de M. Bennett laisse pourtant porte ouverte à des négociations futures.

Dans une lettre datée de Saint-Jean, le 7 octobre dernier, Terre-Neuve a offert de nous céder, moyennant une considération d'environ \$100,000,000, le droit de propriété qu'un jugement du Conseil judiciaire du Conseil privé d'Angleterre lui a récemment reconnu sur le territoire du Labrador. Le gouvernement, en acceptant l'offre qui lui était faite, eût assumé toute la dette publique de Terre-Neuve, environ \$87,000,000, et payé au gouvernement de Terre-Neuve une somme additionnelle de \$13,000,000 en argent. L'offre de vente comportait encore quelques autres conditions de moindre importance.

Notre premier ministre a poliment répondu, dans les sept jours, qu'en raison des conditions économiques et financières, le Canada ne peut à l'heure actuelle considérer favorablement la proposition terre-neuvienne.

La province de Québec peut en faire son sacrifice. Les finances fédérales ne permettent pas qu'elle rentre en possession du royaume

Bloc-notes

Pourquoi pas?

Le lieutenant-gouverneur de l'Ontario est en congé. Il paraît qu'on a de la peine à lui trouver un successeur. Certains prétendent que les débours affectés à la fonction sont tels que peu de personnes, par ces temps de crise, se soucient de l'occuper. Et tout cas, c'est l'un des hauts magistrats de l'Ontario, sir William Mulock, qui est présentement l'administrateur de la province et qui, comme tel, présidait l'autre jour à l'ouverture de la session provinciale. Sir William Mulock, pour le noter en passant, dépasse de beaucoup les quatre-vingts ans. Sa robuste vieillesse paraît défier le temps.

Le lieutenant-gouverneur du Manitoba, M. MacGregor, est pareillement absent, en congé de santé. Il ne doit rentrer dans sa province qu'à la mi-mars. Dans l'intervalle, c'est le président de la Cour d'appel du Manitoba, M. James Prendergast, qui fait fonction d'administrateur et qui, en cette qualité, a officiellement ouvert la session.

Et certains se demandent, en constatant des faits comme ceux-ci, s'il ne vaudrait pas tout autant décréter que le président de la plus haute Cour de la province exercera, de droit, les fonctions d'administrateur, de lieutenant-gouverneur, donnera les signatures nécessaires, etc.

La besogne administrative du lieutenant-gouverneur est réduite à si peu de choses que cela ne devrait guère ajouter à celle du président de la Cour d'appel.

Par ailleurs, ceci impliquerait des appréciables économies, tant au point de vue du traitement du lieutenant-gouverneur que de l'entretien (nous ne parlons ici que de la

province de Québec), de Spencer Wood.

Une discussion de ce genre n'a rien à faire, cela va de soi, avec la personnalité de ceux qui occupent présentement les fonctions de lieutenant-gouverneur; mais le problème se pose, et se posera probablement avec plus de netteté encore demain.

Il y a sûrement du pour et du contre; mais plusieurs se disent: Pourquoi pas?

Aux Indes

On ne parle pas beaucoup des Indes ces jours-ci. Trop d'autres faits, à commencer par les événements de Mandchourie, la conférence de désarmement, la crise ministérielle en France, etc., emplissent l'horizon. Mais de temps à autre une petite dépêche nous rappelle que la crise continue.

Ainsi, on vient d'arrêter Mlle Slade, cette fille d'un amiral britannique devenue la secrétaire de Gandhi. Avant-hier, on condamnerait à la prison une soixantaine d'Indiens qui incitaient au boycott, etc.

L'intéressant serait précisément de savoir quel est l'effet réel du boycott des produits britanniques que comptent surtout les Indiens.

Aucun des chefs nationalistes ne paraît encore avoir été relâché. On n'entend guère parler non plus du travail des commissaires qui devraient de ce temps-ci s'employer, sur place, à l'élaboration de la réforme constitutionnelle.

Un incident qui vient tout juste de se produire indique que les Britanniques surveillent les nouvelles. Mlle Slade avait adressé à un député britannique un rapport télégraphique sur les événements du pays. Le télégramme a été retenu aux Indes. On vient de s'en apercevoir parce que Mlle Slade avait en le soin de confier à la poste aérienne un double de son rapport.

En France

Détail significatif: nous recevons d'un homme d'affaires de Lille, qui ne paraît avoir aucune attache avec les Académies, une lettre nous réclamant *En Louisiane*, le récit de notre voyage dans le Sud.

La brochure, on le sait, a déjà fait l'objet d'articles un peu partout dans la presse d'Amérique.

O. H.

A Québec

Les Caisses populaires et le crédit rural

A la suite d'un débat là-dessus, MM. Taschereau et Godbout parlent d'un nouveau projet — Un octroi de \$20,000 à la Fédération des Caisses pour aider à résoudre le problème des prêts agricoles garantis à intérêt raisonnable — Sur le pont de l'île d'Orléans

LE CONSEIL LEGISLATIF ET LES DECORATIONS ET TITRES DE L'EXTERIEUR

(Par ALEXIS GAGNON)

Québec, 18. — La Législature a discuté hier beaucoup de sujets.

Les conseillers législatifs, pris de la nostalgie des palmes académiques, des médailles, des croix et des rubans ont chanté la douceur d'être décorés, enrhumés, croisés.

On sait que le Parlement du Canada s'est prononcé contre les décorations honorifiques et les titres, en 1918. Toutefois les décorations, un instant endiguées, continuèrent à entrer, quasiment en contrebande, si l'on peut ainsi parler. Il y a deux ans, les autorités fédérales sont intervenues à la suite de quelques plaintes pour aviser les gouvernements étrangers de ne pas insister.

Emportés par une fureur comique, des conseillers se sont écriés: "Pourquoi qu'y veulent pas qu'on soit décorés des palmes? Ça fait de tort à personne".

A ces récriminations gélignardes, presque grotesques, M. Elisée Thériault a répondu par un discours d'un sens excellent qu'on ne saurait trop louer. Il a eu des paroles d'une belle fierté, surtout quand il a proclamé qu'un Québécois n'a pas besoin d'autre titre que celui de citoyen canadien et qu'il n'en est pas de plus beau. Il a marqué excellemment comment la vanité des titres a entraîné, pour le Canada, des inconvénients les plus graves et comment les prédictions impérialistes, par exemple, s'en sont servis pour arriver à leurs fins.

Les députés ont discuté le problème du crédit agricole. M. Taschereau a annoncé que le ministre de l'Agriculture présentera un bill pour donner un octroi de \$20,000 aux Caisses populaires afin d'organiser un système de crédit agricole.

MM. Godbout et Lamoureux ont dit sur ce sujet des choses sensées. Le premier ministre a présenté le bill de la taxe sur les profits des corporations. Pour qu'il étudie les évolutions qui ont marqué le bill, ce dernier est révélateur.

Les évolutions d'un bill

Le bill dans sa première teneur disait que la taxe de 1 pour cent sur les profits serait prise avant déduction de toute dépréciation. Par contre, la taxe était prise après déduction des sommes pour service des intérêts, fonds d'amortissement, etc.

On peut ainsi avoir une petite idée des dépréciations fantastiques qui se pratiquent dans la computation de l'impôt sur le revenu. Aussi le premier ministre, ajoute-t-il, que ladite dépréciation devra être raisonnable. Or à voir l'importance que les financiers y attachent, personne ne blâmerait certes le premier ministre de prendre ses précautions.

Voici l'article principal du bill: "En sus des taxes spécifiées dans l'article 5 ci-dessus, il est imposé à chaque corporation, compagnie, société, raison sociale, association, ou personne visée par l'article 3 de cette loi, à l'exception des banques et des compagnies de chemin de fer, une taxe annuelle égale à un et demi pour cent du montant des profits réalisés dans la province, par chaque telle corporation, compagnie, société, raison sociale, association ou personne et avant déduction, de ces profits, de toute charge ou réserve pour les dividendes sur le capital acquitté ou de toute autre charge de même nature, et aussi avant déduction, de ces profits, de toute réserve au compte capital. Cependant la dépréciation est déduite de ces profits, pourvu qu'elle soit appropriée et que le montant en soit raisonnable."

Le crédit agricole

Au début de la séance, M. L. A. Taschereau appelle la discussion sur une motion de M. Lucien Lamoureux, député d'Iberville, au sujet de la nécessité d'un système de crédit rural.

M. Paul Sauvé, député des Deux-Montagnes, continue le débat aujourd'hui à trois semaines.

J'ai reçu, dit M. Sauvé, de même que tous les députés de cette Chambre, copie d'une décision prise le 12 février dernier, par l'Union catholique des Cultivateurs. Dans cette résolution, l'U.C.C., après avoir constaté que le crédit rural s'impose, que les banques ne peuvent prêter à long terme, que les caisses populaires ne sont pas assez nombreuses, et que le gouvernement ne semble pas devoir adopter de mesures réparatrices, malgré l'assurance qu'il en avait donnée dans le discours du trône, l'U.C.C. proteste contre l'inaction du gouvernement et annonce que si l'on n'adopte aucun système, un grand nombre de cultivateurs vont être accusés à la banqueroute.

M. Sauvé cite alors le texte du discours du trône qui a trait au crédit agricole.

Tous les députés qui ont parlé sur cette question, dit M. Sauvé, ont reconnu la gravité de la situation; ils ont dit qu'il fallait agir sans retard si l'on voulait empêcher un désastre. Or, nous sommes aux tout derniers jours de la session et non seulement il n'y a rien de fait, mais le ministre de l'Agriculture déclare qu'aucun système de crédit agricole ne sera adopté à la présente session.

La situation dans les campagnes est si grave que si les créanciers exigent immédiatement la remise de leurs créances, la moitié des cultivateurs seraient mis en faillite.

On dit que le système actuel est défectueux, soit parce qu'il établit une mauvaise répartition de l'évaluation quand il s'agit de prêt, soit par l'enchevêtrement des titres de propriété. Il en est même qui ont critiqué le gouvernement fédéral. Mais le gouvernement provincial, qui a adopté des motions pour demander au gouvernement fédéral d'amender sa loi, n'a même pas pris la peine de les communiquer à Ottawa.

En tout cas, le gouvernement connaît la situation; il sait qu'elle est particulièrement grave et que s'il n'agit pas, trente pour cent de nos cultivateurs seront obligés de partir. On parle du retour à la terre comme remède à la crise du chômage, mais le meilleur système serait avant tout de garder sur la terre ceux qui s'y trouvent déjà.

M. Robert Taschereau

Plusieurs députés, dit M. Taschereau, ont parlé sur le problème du crédit agricole et le débat soulevé aura, je crois, d'heureux résultats.

Les cultivateurs traversent une crise peut-être plus grande que les ouvriers des villes. Ils n'ont pas d'argent, et dans des cas trop nombreux, ils doivent des arrérages de taxes municipales, scolaires, des redevances de fabriques. En plus, en dépit des promesses dorées de M. Bennett, les produits de la ferme ne se vendent pas et jamais le lait, les oeufs, le beurre, et les animaux ne sont descendus à des prix aussi bas.

Nos cultivateurs auraient besoin de fonds pour faire face à la crise. Mais il leur est impossible d'avoir de l'argent. C'est probablement le grand mal dont souffrent actuellement nos cultivateurs. Si un cultivateur veut emprunter aux Caisses populaires, elles vont lui répondre que leur actif est gelé dans des prêts à long terme du même genre. Les banques ne peuvent prêter à long terme, car la loi leur défend de prêter sur hypothèque. S'il s'adresse au crédit agricole fédéral, la même déception l'attend, car le système fonctionne mal; le gouvernement fédéral n'a pas d'argent à prêter à la Commission du crédit agricole, puisqu'il annonce un déficit important. Aussi les demandes de prêts au crédit rural fédéral traînent en longueur, sont oubliées et finalement, n'aboutissent à rien.

Et cependant il y a de l'argent disponible, mais la difficulté est que les prêteurs hésitent à prêter sur hypothèque à la campagne pour de longs termes. Cette tendance est très marquée depuis dix ans. En 1921, les compagnies d'assurances avaient prêté à la campagne \$68,000,000, et dans les villes \$76,000,000. Or, en 1930, les compagnies avaient prêté à la campagne \$74,000,000 et dans les villes la somme de \$343,000,000. Ce qui signifie que l'augmentation du prêt avait été de \$6,000,000 pour la campagne et de \$267,000,000 pour les villes. L'argent a donc été drainé dans les villes, pour la construction de gigantesques bâtisses, maisons de rapport, gares, immeubles à bureaux, etc., avec le résultat que la campagne n'a rien eu. C'est une des causes importantes de la crise économique à la campagne.

Quel est le remède? Il faut évidemment aider le cultivateur, lui procurer les fonds nécessaires pour qu'il cultive sa terre.

Or, si le gouvernement fédéral n'a pas d'argent à prêter, le gouvernement provincial n'en a pas davantage. Cependant, il y a de

(Suite à la page deux)

Les jésuites canadiens au Japon

En attendant la publication de son nouveau feuilleton, qui commencera lundi, le *Devoir* publie demain et samedi, en respectant la page ordinaire du feuilleton, un article sur les jésuites canadiens au Japon.

Les Caisses populaires et le crédit rural

(Suite de la 1ère page)

L'argent disponible. Les compagnies d'assurance, les compagnies de fiducie, les administrations de successions ne demandent pas mieux que de faire des prêts à long terme si la garantie de remboursement est suffisante. Or, si l'on pouvait établir une relation plus étroite entre les cultivateurs et les prêteurs, il serait possible de trouver de l'argent à emprunter.

Une commission de crédit agricole

Mais si le cultivateur est allé à la Caisse populaire, au crédit agricole fédéral, à la banque, à son voisin et s'il n'a rien eu, où va-t-il aller?

Aussi s'il existait une commission de crédit agricole nommée par le gouvernement, dont le rôle serait d'emprunter de l'argent et de le prêter aux cultivateurs de la province, je crois que ce serait une loi bienfaisante qui aurait été votée.

L'emprunteur aurait à la fois la garantie hypothécaire sur la terre du cultivateur et la garantie de la commission gouvernementale.

De cette façon le gouvernement n'aurait pas à déboursier le montant prêté et le prêteur moins hésitant prêterait volontiers avec de pareilles garanties.

Le cultivateur saurait désormais où s'adresser et le prêteur, au lieu de perdre son argent dans des spéculations hasardeuses pourrait trouver un placement de tout repos. Un contrat s'établirait entre celui qui peut disposer de capitaux et l'habitant de nos campagnes. Les craintes et les hésitations disparaîtraient.

Ce n'est d'ailleurs rien de nouveau; vous devez dans une compagnie de fiducie à Montréal \$1,000 ou \$10,000 et vous dites: "Prêtez cet argent". Le trust fait des profits. Ne croyez-vous pas que la province pourrait faire en grand ce que les compagnies fiduciaires font sur une plus grande échelle? Pour ma part, je favoriserais un pareil système. Ce serait la prospérité pour nos campagnes qui reviendrait et qui assurerait la prospérité des villes sans affecter le budget provincial. Le cultivateur plus attiré vers la terre songerait moins à aller vers les villes.

M. W. R. MacDonald

Le député de Pontiac exprime à peu près le même point de vue que son collègue de Bellechasse sur cette question du Crédit agricole. Il déclare pénible la situation dans laquelle se trouve la classe agricole et mauvais le fonctionnement du crédit agricole fédéral. Il dit que le comité provincial du crédit fédéral prête très peu d'argent dans la province de Québec. M. MacDonald cependant n'est pas de l'avis de M. Robert Taschereau puisqu'il voit d'un meilleur oeil la fondation d'un crédit rural provincial. Il donne le crédit ontarien comme exemple de ce que devrait être le nôtre. En Ontario, dit le député de Pontiac, le crédit agricole fonctionne bien. Le 1er octobre 1931, ce crédit agricole avait avancé quarante-deux millions par prêts de \$5,000 au plus. L'intérêt est de 3 1/2 %. Comme l'argent lui est fourni par le gouvernement de la province à 4 1/2 %, la commission trouve le moyen de satisfaire aux frais de l'administration. Depuis dix ans qu'il fonctionne, le crédit agricole ontarien n'a rien fait perdre au gouverne-

ment et il se trouve en possession d'un surplus de \$648,000.

M. MacDonald reconnaît que les temps sont durs, que les gouvernements doivent être prudents. Mais la situation de l'agriculture est sérieuse et il faut absolument que l'on vienne à son aide.

Le député de Pontiac rappelle, après M. Robert Taschereau, que les prêteurs ont tendance à concentrer leurs prêts dans les villes plutôt que dans les campagnes. C'est une raison de plus d'entendre les demandes des cultivateurs et de leur prêter secours.

M. Martin Fisher

Le député de Brome ne présente guère d'idées neuves sur la question. Il a constaté, lui aussi, que ce qui se passe dans son comté, que les cultivateurs ont besoin de l'assistance du gouvernement. Il constate également que le crédit agricole fédéral ne fonctionne pas de façon satisfaisante dans notre province. Il y a de grandes fermes dans son comté et il ne suit comment les cultivateurs, à la fin, s'en tirent. Un grand nombre d'entre eux sont actuellement dans une situation très difficile. Ils n'ont pas d'argent pour répondre à leurs obligations. Il y a quelques années, les prêts aux cultivateurs étaient considérés comme les meilleurs placements. Mais aujourd'hui, la situation est bien changée. Personne ne veut prêter aux cultivateurs. Et ceux-ci se trouvent dans une situation embarrassante. Actuellement, avec la baisse des prix, ils sont incapables de se plier aux conditions des prêteurs.

M. Lucien Dugas

Le député de Joliette dit que la Chambre étudie présentement le problème le plus grave. Toute la députation voudrait aider la classe agricole, mais on ne s'entend pas sur les moyens à prendre. "Pour ma part", dit M. Dugas, je m'oppose à l'on prône un système de crédit agricole provincial parce que trop de cultivateurs ont des terres hypothéquées plus qu'à leur valeur et qu'ils ne pourraient par conséquent emprunter. Les trois quarts de ceux qui réclament un crédit ont des terres hypothéquées plus qu'à leur valeur et c'est un cri politique que leur faire croire en la vertu d'un crédit provincial. Le système fédéral est bon en soi et l'on pourrait le corriger. Je m'oppose même que l'ancien chef de l'opposition n'ait pas élevé la voix à Ottawa pour réclamer les corrections suggérées en cette Chambre.

"Si un système provincial n'est pas la solution à apporter, il faut tout de même suggérer un moyen. Pour ma part, je crois qu'on devrait établir un moratoire comme dans d'autres provinces afin d'éviter que les créanciers ne profitent de la crise pour mettre les cultivateurs dans le chemin. L'an prochain, peut-être que le ministre de l'agriculture pourrait adopter le système de la Saskatchewan. Un directeur est nommé avec droit d'enquête sur les créances et d'empêcher la vente d'une terre par un créancier trop exigeant.

On me dira que c'est injuste pour le créancier. Non pas! Car le créancier a le privilège de s'adresser au même directeur pour réclamer d'être payé. Si le directeur estime que le cultivateur est négligent, le directeur peut autoriser la vente et le remboursement.

M. Dugas reproche à la gauche de prétendre que le gouvernement n'a rien fait pour l'agriculture parce qu'il n'a pas accordé le crédit agricole.

M. Maurice Duplessis

Le malaise agricole existe, il n'y a pas de doute là-dessus. Il faut un crédit agricole; le discours du trône le reconnaît. Doit-on le créer? Un mot d'histoire. Le crédit fédéral a été créé par M. King, mais surtout pour satisfaire aux besoins de l'Ouest. Une commission a été formée pour administrer la loi, commission nommée par M. King. Si quelque chose ne va pas, ça ne dépend pas de l'administration de M. Bennett.

La loi a été passée en 1922. Le provincial se devait d'aider à son application. Ce n'est que l'an dernier qu'il s'est décidé à faire quelque chose en payant une partie du taux de l'intérêt. On a tort de chercher noise au ministre des postes, M. Sauvé, parce qu'il ne change pas la loi fédérale.

M. Duplessis estime que le provincial devrait au moins payer les frais d'inspection, les frais d'administration, et abolir les frais des actes d'enregistrement. On faciliterait d'autant l'application de la loi fédérale. Le député des Trois-Rivières termine en demandant l'avis de M. Godbout, ministre de l'agriculture.

M. Godbout

Alors qu'on reproche au gouvernement de ne pas avoir institué le crédit agricole provincial il y a dix ans, je le félicite de n'avoir pas institué ce qui aurait provoqué la ruine de la classe agricole. Je le félicite de n'avoir pas multiplié les faillites de crédit qui sont la ruine de toutes les classes et une des grandes causes de la crise actuelle. On a eu des excès de crédit pour achat de meubles, de ma-

chines aratoires, des automobiles et, aujourd'hui, on ne peut plus rencontrer les obligations contractées en temps de prospérité.

Les cultivateurs ont maintenant besoin de crédit? Je le conçois. Besoin de crédit d'Etat? Je ne le crois pas. Car tous les agriculteurs n'ont pas besoin d'argent et parmi ceux qui en ont besoin, beaucoup peuvent s'en procurer par eux-mêmes. Ceux qui réclament le crédit d'Etat n'ont plus aucune garantie à offrir. Un crédit agricole d'Etat ne pourrait être satisfaisant parce qu'ils ne pourraient l'utiliser.

Un mauvais service

La question n'est pas nouvelle. En 1922, une enquête générale a été faite sur ce problème au Comité de l'agriculture, justement au lendemain d'une crise comme celle que nous traversons. Tous les experts ont été interrogés, y compris les missionnaires agricoles, les techniciens, etc. On est venu à la conclusion que ce serait rendre un bien mauvais service à la classe agricole que de lui donner un crédit provincial.

En 1932, ce serait encore rendre un mauvais service, car je suis d'opinion que le cultivateur peut lui-même résoudre ce problème. Pourquoi instituer un système qui, dans toutes les autres provinces, sauf en Ontario, a été un désastre. Et dans Ontario même, la situation commence à être moins favorable. On enregistre des pertes et j'apprends même que la Commission a cessé de prêter dernièrement.

Le système fédéral

Pourquoi la province de Québec serait-elle à l'abri des dangers que comporte ce système? Au reste, on veut le crédit d'Etat dans l'espoir de payer un taux d'intérêt moins élevé et parce que l'on prétend manquer d'argent. Or, dans les autres provinces on a été incapable de payer ce que l'on paie actuellement dans le Québec. D'ailleurs, à mon avis, le système fédéral est bon, c'est le meilleur système en dépit de ses inconvénients. Je crois même qu'il ne peut prêter à moins de 7 pour cent à cause des autres provinces.

Que faire alors? Améliorer le système fédéral en faisant ce que nous faisons en absorbant une partie de l'intérêt. La province paie une partie de l'intérêt, de sorte que le cultivateur ne paie plus maintenant qu'un intérêt raisonnable.

On peut faire autre chose. Nous travaillerons à rendre l'éclaircissement des titres moins coûteux et plus facile en nommant un, deux ou trois hommes à cette fin.

Le crédit par excellence

Mais le crédit par excellence, celui que je tiens à recommander par-dessus tout autre, c'est celui des Caisses populaires. Et je me réjouis de ce que la Fédération des Caisses populaires vient d'être formée. Cet organisme manquait. Il existe maintenant et nous allons lui accorder toute l'aide possible pour lui permettre de répandre les caisses. Nous paierons les frais de propagande, la formation des gerants, l'inspection des caisses.

Cette inspection sévère est nécessaire; c'est la garantie du bon fonctionnement de ces organismes. Mais il faut que cette inspection soit faite indépendamment de la politique, par la Fédération elle-même. Le gouvernement ne fera que payer les frais d'inspection.

Où, j'ai foi dans les Caisses populaires qu'on semble trop ignorer. On oublie qu'elles ont prêté 52 millions depuis 15 ans et qu'au cours de 1931 seulement, elles ont prêté 3 millions. Elles ont encore 10 millions de disponibilité. Ce système a obtenu un grand succès dans les pays d'Europe et là où il a fonctionné en même temps qu'un système d'Etat, ses résultats ont été meilleurs que ceux du système d'Etat.

M. Godbout tire de ce fait la conclusion suivante: Le cultivateur, s'il le veut, est capable de résoudre ce difficile problème. Que nos agriculteurs se pressent les coudes, qu'ils coopèrent et les Caisses populaires se multiplieront et leurs bienfaits se feront sentir dans un plus grand rayon.

M. Taschereau

Le premier ministre dit qu'il ajoute quelques mots seulement, car à tout ce qu'a dit le ministre de l'agriculture, il ne croit pas devoir ajouter beaucoup.

Le gouvernement, dit-il, comprend qu'il est nécessaire d'aider la classe agricole de notre province. Nous pouvons l'aider de deux manières. Nous avons commencé par celle de soulager le plus possible les cultivateurs, et comment? En leur construisant des routes, en entretenant des chemins, en enlevant de la classe agricole les charges qui pesaient sur elle pour la construction des routes. Nous l'aiderons, la classe agricole, en construisant des écoles, entièrement dans bien des cas et dans une forte proportion dans d'autres; nous l'aiderons, en lui donnant de larges octrois pour payer ses instituteurs et institutrices, par des primes de défrichement, par des primes de résidence. Nous l'aiderons en lui donnant tous les printemps des

MILLET ROUX & LAFON LIMITEE

Produits Scientifiques Sélectionnés et Instruments pour la médecine et la chirurgie
ont l'honneur d'aviser le Corps médical qu'ils ont ouvert leur magasin d'exposition
1215, rue Saint-Denis
Tél. MARquette 8495
Instruments chirurgicaux de GENTILE & CIE de Paris.
Electricité médicale des établissements CHENAILLE, de Paris.
Rayons X des établissements R. CAPEL, de Paris.
Matériel et mobilier de salles d'opération et d'hôpital.
DEVIS SUR DEMANDE SERVICE

grains de semence, etc. Est-ce assez? Peut-être que non.

En Ontario

C'est pourquoi aujourd'hui la question du crédit agricole est à l'affiche. On nous parle toujours des autres provinces, on nous dit que tout y est beau. Mais le crédit agricole a été essayé ailleurs et ça n'a pas produit les résultats qu'on attendait. Et le premier ministre cite le *Financial Post* qui dit que toutes les provinces qui ont adopté le système de crédit agricole ont connu le désastre. La Colombie britannique, de l'avis de son trésorier, n'enregistre un déficit cette année qu'à cause du crédit agricole. Sans le crédit agricole qui lui cause un déficit de \$2,000,000, la Saskatchewan aurait annoncé un surplus de \$1,000,000. On agricole à la commission du prêt agricole a suspendu ses prêts parce qu'il n'y a plus de fonds. De plus, \$29,000,000 sont dus à l'Ontario.

Nous avons l'expérience des autres provinces pour nous dire d'y aller doucement. Savez-vous que le 1er novembre dernier, 40 pour 100 des intérêts dus en Ontario n'ont pas été payés? Cependant, l'Ontario prend toutes les précautions possibles: on se plaint même que la province est trop sévère, qu'elle ne prête pas assez. Malgré tout cela, vous voyez le résultat.

Le prêt agricole va-t-il survivre? Je l'espère et j'en suis sûr. Mais c'est dans Québec qu'il vivra le plus longtemps, grâce au paiement de 12 pour cent d'intérêt par le gouvernement provincial.

\$20,000 aux Caisses populaires

Où est la solution? Pour moi, je crois qu'elle se trouve dans les Caisses populaires. S'il y a un moyen d'établir un système de Caisses populaires dans Québec, contrôlé, pas par le gouvernement seulement, mais par une caisse centrale et par le gouvernement, caisses auxquelles le gouvernement est prêt à contribuer, je crois que de cette façon les habitants à l'aise prêteront à la caisse locale. Si l'on avait été plus prudent sur les prêts, sur l'inspection, ces caisses seraient dans notre province une des plus belles et plus stables de nos institutions.

Nous voulons aujourd'hui étudier le système. Les administrateurs des caisses nous ont demandé \$20,000 par année pour l'inspection et le travail de propagande. Nous agréons cette demande et mon collègue, M. Godbout, va proposer à cette session-ci une loi dans ce sens. Nous attendons un bon résultat de ce système. Si ces Caisses conservent la confiance du public et si elles demeurent fidèles à leur mission, je suis convaincu qu'elles ne seront pas lentes à remplacer le crédit agricole et ses dangers. Nous aurons alors un système que l'on nous enviera et que l'on viendra copier.

Il y a sans doute d'autres moyens d'aider les cultivateurs. Je demande au député des Deux-Montagnes de lire le discours que prononçait M. Arthur Sauvé alors qu'il était chef de l'opposition et dans lequel il s'élevait contre la loi des faillites qui permet à un cultivateur de se mettre en faillite quand il lui plaît. La loi des faillites est un désastre pour eux, car elle est cause que l'on ne peut plus leur prêter. Je prie le député des Deux-Montagnes de rappeler ce discours au ministre des postes. C'est le meilleur qu'il a prononcé.

Pourquoi le gouvernement King ne l'a-t-il pas rappelée cette loi des faillites? demande M. Duplessis.

C'est pour permettre au gouvernement Bennett de le faire, riposte le premier ministre.

En terminant, M. Taschereau condamne ceux qui se sont donné pour mission de décourager les cultivateurs par leurs opinions pessimistes. Ce fut aussi une mauvaise oeuvre, dit-il, lorsque l'an dernier, ils parcouraient les campagnes en promettant aux cultivateurs de l'argent à deux pour cent. Il y a des cultivateurs qui y ont cru et qui croient aujourd'hui qu'on ne leur rend pas justice parce qu'ils doivent payer 5 pour cent. Je crois que l'heure est arrivée pour toutes les bonnes volontés de s'unir sur cette question afin que les cultivateurs puissent être heureux sur la terre et ils le seront en autant que la bonne terre leur donnera le bonheur de la richesse.

M. Lucien Lamoureux

Le député d'Herbyville parrain de la motion sur le crédit agricole, exerce son droit de réplique.

Si j'ai présenté cette motion, dit-il, c'est à la demande de nombreux cultivateurs et j'y ai été encouragé fortement par de nombreux députés ruraux de cette Chambre. De tous les discours qui ont été prononcés, il se dégage un fait: c'est que le système de crédit rural fédéral est inopérant, et qu'il faut faire quelque chose pour aider les cultivateurs. La grande majorité de ces derniers le demandent et ils sont appuyés par les banquiers, hommes d'affaires qui ont intérêt à ce que la classe agricole ne fasse pas faillite.

Tout le monde admet que le système fédéral est impraticable. Je crois que le temps est venu d'établir un système de crédit provincial. Reste à déterminer le système à utiliser. Les uns favorisent le crédit agricole par les Caisses populaires. L'idée peut être excellente,

AVIS A CEUX
qui étouffent :
**LES PASTILLES
VALDA**
donnent de l'Air
et activent
la Respiration

En Vente partout
Les Exiger EN BOITES
portant le nom
VALDA

Agent Général pour le Canada :
J. Alfred OUTMET
84, St. Paul St. East, MONTREAL.

Τὸ Φημισμένον Ἑλληνικὸν Κονιάκ

DIONYSOS
ΑΔΕΛΦΟΝ Μ. ΜΠΑΡΜΠΑΡΕΣΟΥ
ΕΝ ΠΕΙΡΑΙΕΙ

Προῶν ἀγνὸν ἐξ ἀποστάξεως τῶν καλλιτέρων σταφυλῶν τῆς Ἑλλάδος.

Μάρκα ἐνεγερθεῖσα ἐν Ὑποθηκῇ τοῦ Πιρᾶ (Γαβρᾶ)
KONIAK DIONYSOS
Distillation des raisins frais de Corinthe
l'arôme et la propriété des plus dépendables
sont devenus, à un prix vraiment populaire
Aux magasins de la Commission
des Liqueurs de Québec

Ne se bouche pas, Ne râle pas. Fume à la perfection.

Chez les marchands ou par la poste.

No 1, \$1.00 — No 2, 50c.

La Cavité — Pas de Tube
E.-N. Cusson, 7062, St-Denis, Montréal.

considérée puisqu'on refuse d'agir par ailleurs.

On nous a parlé de la loi des faillites, comme le plus grand obstacle à l'établissement du crédit agricole provincial. On a fait un épouvantail de la loi des faillites. Elle a du mauvais mais elle a du bon. Que l'on sache bien ceci: le cultivateur se met sous la loi des faillites quand il ne possède plus rien, et il n'en sort jamais enrichi. On veut abolir cette loi pour lui, sans toucher aux autres classes. Je dis non. Le cultivateur a droit de se servir de cette loi comme tout autre. Comme tout autre il a le droit de recommencer en neuf.

Les privilèges hypothécaires

Il y a des obstacles aussi sérieux que la loi des faillites et dont on devrait se préoccuper. Ainsi on devrait faire disparaître la foule des privilèges qui réduisent la garantie de l'hypothèque à rien du tout, hypothèque de loi, hypothèque pour

les médecins. A ce sujet, j'ai vu un médecin inscrire un privilège de \$4,000 contre une propriété, pour avoir soigné un cultivateur de vie à trépas. Si le gouvernement amendait la loi pour restreindre ces privilèges et donner à la garantie hypothécaire la valeur qu'elle possédait auparavant, les prêteurs seraient moins inquiets; ils prêteraient plus facilement.

On devrait diminuer aussi les frais d'enregistrement, éclaircir les titres. Ce serait autant de bienfaits pour aider les agriculteurs.

Lettre de M. Broadhouse

On a parlé de la Commission du prêt agricole ontarienne. Voici la (Suite de la dernière page)

LUNDI :

Le "Devoir" commencera lundi la publication d'un nouveau feuillet: "L'Aube se lève".

...notre **VENTE**
de Fin de Saison

se continue aux

Plus Bas Prix Depuis 20 Ans!

COMPLETS \$20
et **PALETOTS**

Autres Complets et Paletots

Complets de \$38, à \$25	Paletots de \$50, à \$30
Complets de \$45, à \$32	Paletots de \$65, à \$40
Complets de \$65, à \$40	Paletots de \$85, à \$50

Ceci n'est pas un groupe de quelques lignes désassorties--mais une magnifique collection de centaines de complets et paletots de haute qualité, à une fraction de leur prix régulier. Regarnissez votre garde-robe en économisant véritablement.

Nous Ecouons tous nos Souliers
Comprenant les souliers \$6.95 \$7.95 \$8.95
anglais "K"

20% DE REDUCTION
sur la Mercerie; les Chapeaux
et tout article en magasin

Max Beauvais
385 rue St. Jacques O.

Geo. Vandelac Limitée
Directeurs de funérailles — SALONS MORTUAIRES
SERVICE D'AMBULANCES, 120, Rachel est, MONTREAL
G. Vandelac, Jr. Tél. BELair 1717 Alex. Gour

La Société Coopérative
DE
Frais Funéraires
RUE SAINTE-CATHERINE, 302 EST.
Plateau 7-9-11
Jos. Jeannotte, président. L.-Eugène Courtois, gérant général

Docteurs, Consultez !!
les Grands Constructeurs de France
Compagnie Générale de Radiologie
Rayons X
Toute l'électricité médicale

—Gallois & Cie—
Ultra-Violet — Quarts — Infra-Rouges
Lampes acétiques pour salle d'opérations

—Lequeux & Cie—
Désinfection Stérilisation

—Collin & Cie—
Instrumentation chirurgicale
par excellence.

Service d'ingénieur électro-radiologiste
Conditions faciles
Prix, catalogues sur demande.

PAUL CARDINAUX, D.Sc.
"PRECISION FRANÇAISE"
3458 St-Denis MONTREAL HA. 2357

Demain: VENDREDI, 19 février 1932

4 Temps: Saint-Clément, confesseur

Lever du soleil, 6 h. 32.
Coucher du soleil, 5 h. 25.
Lever de la lune, 2 h. 22.
Coucher de la lune, 5 h. 48.

Nouvelle lune, le 4, à 9 h. 45 m. du matin.
Premier quart, le 14, à 1 h. 16 m. du soir.
Pleine lune, le 21, à 9 h. 07 m. du soir.
Dernier quart, le 28 à 1 h. 3 m. du soir.

Le DEVOIR est membre de la "Canadian Press", de l'"A.B.C." et de la "C.D.N.A."

BEAU, PLUTOT FROID
MAXIMUM ET MINIMUM

Aujourd'hui maximum, 23.
Minimum, 10.
Demain maximum, 23.
Minimum, 10.

BAROMETRE

10 heures a.m. 29.71. 11 heures a.m. 29.83.

Midi 29.85.

Chiffres fournis par la station de M. R. G.

Météo, 1610 St-Denis, Montréal.

M. Taschereau explique sa nouvelle taxe sur les profits des corporations

La baisse des revenus — Economie dans la voirie — Les nouveaux impôts — Exemption pour les banques — La taxe sur les voies ferrées — Reproches de M. Gault à M. Taschereau à propos de l'Université de Montréal — Encore le pont d'Orléans

Québec, 18. (D.N.C.) — Le gouvernement a présenté ce matin, à une séance de 11 heures, deux bills pour amender la loi générale des syndicats coopératifs, ce qui affectera les Caisses populaires.

La taxe sur les profits

M. L.-A. Taschereau a expliqué sa nouvelle taxe sur les profits des corporations commerciales. Le premier ministre dit que depuis les sept premiers mois de l'exercice financier, les revenus ont diminué de \$5,799,590. Les revenus des terres et forêts ont baissé de \$4,000,000 à \$2,000,000; les revenus des mines de \$338,000 à \$255,000; les revenus des licences, de \$960,000 à \$855,000; les revenus des licences, de \$6,000,000 à \$4,500,000; les revenus des successions de \$3,500,000 à \$2,000,000.

Economie dans la voirie

Le gouvernement va faire toutes les économies possibles. L'été prochain, il va pratiquer l'économie la plus stricte dans les travaux de voirie et économiser par là plusieurs millions. Par ailleurs, le gouvernement impose quelques taxes.

Le revenu des taxes

La taxe sur les liquides va rapporter \$500,000; la surtaxe sur la gazoline \$900,000. Dans le cas de la taxe sur la gazoline, au dernier, à pareille date, le gouvernement avait perdu \$3,363,793. Cette année, il a perdu \$3,450,000. Ces surplus s'expliquent par la température hivernale exceptionnelle que nous avons eue. Le gouvernement taxe aussi les théâtres et les repas.

Pour la Bourse

Nous avons pensé à taxer la bière du double, ce qui eût rapporté \$1,800,000. Mais les banquiers nous ont dit qu'une telle taxe ferait dégringoler le groupe des brasseries et que ceux-ci entraîneraient le *Montreal Power* et le *Shawinigan*, les deux autres groupes les plus solides en Bourse de Montréal.

On nous dit: "Doublez plutôt la taxe sur le capital des corporations commerciales. Cette taxe était de 1-10 de 1 pour cent sur le capital desdites corporations. On suggérerait de la placer à 1-5 de 1 pour cent.

La meilleure solution

Mais les corporations nous ont dit qu'en Ontario, la taxe étant de 1-10 de 1 pour cent, les industries ne viendraient pas s'établir ici. En plus, nombre de compagnies ne font pas un sou de profit, et la taxe peserait trop lourdement. On nous a dit alors: Taxez les profits des corporations. Et, personnellement, je crois que c'est la meilleure solution. Nous avons décidé d'imposer 1 pour cent comme taxe sur les profits, sans déduction préalable de la dépréciation et des charges fixes.

Nous avons consenti à la déduction préalable des charges fixes mais non de la dépréciation.

On nous a fait remarquer que certaines compagnies ont une dépréciation insignifiante, tandis que d'autres, les compagnies de transport, par exemple, ont une dépréciation très lourde. On nous a dit: Laissez déduire les charges de dépréciation et imposez sur les charges l'intérêt, avec une taxe de 2 pour cent. Nous avons consenti, mais on nous a encore demandé de n'imposer que 1-2 pour cent, ce à quoi nous avons acquiescé.

Pour deux ans

Cette taxe est pour deux années seulement. Les banques sont exclues, bien que cette taxe eût donné \$1,000,000.

Nous avons pensé qu'ayant déjà à soutenir le commerce et l'industrie, il ne fallait pas les obérer davantage.

La taxe sur les voies ferrées

Les chemins de fer sont aussi exempts. Le *Pacifique Canadien* nous a représenté que seul il se serait taxé, le C.N.R. étant propriété d'Etat. Les chemins de fer sont taxés dans Québec à raison de \$30 du mille de chemin de fer pour les lignes principales et \$15 du mille pour les lignes secondaires. Nous allons élever la taxe au taux payé en Ontario: \$60 du mille pour les lignes principales et \$40 du mille pour les lignes secondaires.

Questions sans réponse

M. Duplessis dit qu'il importe, avant d'établir une taxe, de connaître la situation financière de la province. Or le premier ministre s'y est toujours refusé. M. Duplessis posait l'an dernier et il la pose cette année au début de la session, une question qui est demeurée sans réponse. Il voulait savoir pour quelle somme le crédit de la province était engagé dans les différents ministères. Le premier ministre a déclaré que la réponse exigeait un travail énorme, qu'il était

Propositions de l'Allemagne

A la conférence du désarmement

Genève, 18. (S.P.A.) — Au nom de l'Allemagne, le comte Rudolf Nodolny a communiqué à la conférence de désarmement, aujourd'hui, une série de propositions. Demandant aux autres pays de désarmer autant qu'elle l'a fait en vertu du traité de Versailles, l'Allemagne préconise: l'abolition de la conscription générale; la réduction des cadres militaires au plus bas chiffre possible; l'interdiction d'employer les gendarmes et agents de police comme soldats; l'interdiction d'utiliser l'artillerie lourde hors des fortresses et la limitation du calibre de l'artillerie lourde; la suppression des chars d'assaut, des sous-marins et des porte-avions; la limitation des vaisseaux à 10,000 tonnes et du calibre maximum de l'artillerie navale à 280 millimètres; l'interdiction de construire des fortresses aux points où cela peut constituer une menace pour le pays voisin.

Deux équipes par jour

Aux chantiers municipaux — Six heures par jour

Les autorités municipales viennent d'adopter le projet de M. Mathieu de faire travailler deux équipes par jour, et à partir de lundi, sur tous les chantiers municipaux, les ouvriers travailleront six heures par jour; une équipe travaillera de 6 h. du matin à midi, et l'autre de midi à 6 h. du soir. De plus, les ouvriers travailleront six jours à la fois au lieu de quatre.

Cela aura pour avantage de faire travailler un plus grand nombre d'hommes à la fois, et chacun travaillera 36 heures au lieu de 32 avec le système actuel de quatre jours de 8 heures.

M. Painlevé accepte

L'ancien président du conseil des ministres tente de former un cabinet en France

Paris, 18. (S. P. A.) — L'ex-premier ministre Paul Painlevé, fils d'un boulangier, mathématicien renommé, a accepté aujourd'hui de tenter la formation d'un cabinet en remplacement de celui de M. Pierre Laval.

M. Painlevé est de ceux qui ne veulent pas que la France désarme sans avoir obtenu la sécurité contre toute invasion. S'il réussit à former un cabinet, le programme français à la conférence de désarmement restera donc, au moins en substance, ce qu'il est.

Il a déjà entamé des conversations avec des hommes politiques et il projette de donner une réponse définitive au président Doumer ce soir.

Il a laissé entendre qu'il aimerait que M. André Tardieu, ministre de la guerre du cabinet Laval, devienne ministre des affaires étrangères et puisse continuer sa tâche à Genève avec autorité.

Il parait, d'autre part, que M. Tardieu demande que son disciple, M. Laval, fasse aussi partie du nouveau cabinet.

Contrats municipaux

Le comité exécutif ouvrira demain les soumissions pour le pavage du boulevard de l'Église au côté nord, de la rue de l'Église au parc Arignion, et pour le tunnel de la Côte-des-Neiges à la traversée du Pacifique.

Le comité exécutif est à l'étude un projet de contrat pour la construction d'un garage sous le Champ-de-Mars. Le contrat sera probablement adopté demain ou samedi, et viendra devant le conseil à la prochaine séance du conseil lundi.

Outre l'affaire du Champ-de-Mars, le comité recommandera à cette séance l'octroi de plusieurs contrats de travaux de chômage, entre autres: le marché Saint-Jean-Baptiste, le marché Saint-Laurent, le pavage du boulevard de l'Église, le tunnel de la Côte-des-Neiges, etc.

M. Henri Prat

M. Henri Prat, docteur ès sciences naturelles de Paris, premier du concours d'agrégation des sciences naturelles pour toutes les universités françaises et ancien agrégé-préparateur de botanique à l'École normale supérieure, est arrivé à Montréal à titre de directeur du laboratoire de biologie de l'Université de Montréal. M. Prat est aussi l'auteur d'une longue liste de travaux scientifiques. Il a signé un premier contrat de trois ans avec l'Université de Montréal.

L'Aide à la Femme

accepterait ce local

Nous apprenons de la directrice du refuge de l'Aide à la Femme que, selon toute probabilité, le comité de régie de cette institution acceptera le local offert par la Commission scolaire de Montréal. Il s'agit de l'ancienne école Sainte-Cunégonde, angle des rues Vinet et Duvernay, édifice de cinq étages qui semble tout désigné pour une œuvre telle que celle qu'accomplit l'Aide à la Femme.

Les Caisses populaires

Le gouvernement provincial propose d'accorder une somme annuelle de \$20,000 pour leur propagande et leur surveillance efficace — Un contrat pour dix ans

Québec, 18. (D. N. C.) — Le bill suivant, concernant les Caisses populaires, a été présenté ce matin en Chambre:

Loi concernant les Caisses populaires dites Desjardins, organisées en vertu de la loi de Syndicat coopératif de Québec.

Attendu que le développement des Caisses populaires dites Desjardins, qui depuis leur fondation ont démontré leur utilité générale;

Attendu que ces caisses populaires établies dans les villes et les campagnes de cette province, ont sans cesse augmenté leurs prêts essentiellement coopératifs à leurs membres et ont servi à promouvoir grandement les meilleurs intérêts économiques et sociaux des classes laborieuses, ainsi que le prêt agricole;

Attendu que la fédération de Québec des unions régionales des Caisses populaires dites Desjardins, dans les limites de ses statuts et règlements, de sa propre initiative et sous son contrôle autonome, voit à la fondation, au maintien et à l'inspection efficaces desdites caisses et qu'il est opportun, en conséquence, d'octroyer un subside annuel à ladite fédération;

A ces causes, Sa Majesté, de l'avis et du consentement du Conseil législatif et de l'Assemblée législative de Québec, décrète ce qui suit:

1.—Un montant de vingt mille dollars sera affecté annuellement à la propagande et à la surveillance efficaces des caisses populaires dites Desjardins, régies par la loi des syndicats coopératifs de Québec, (statuts refondus, 1925, chapitre 254).

Le secrétaire de la province est autorisé à signer avec la fédération de Québec des unions régionales des caisses populaires dites Desjardins, prévue aux dispositions de l'article 49 de ladite loi, un contrat pour une période n'excédant pas dix ans, déterminant les conditions du paiement annuel ou pour toute fraction d'année, de cet octroi à ladite fédération. Cette somme est payée à ladite fédération par le trésorier de la province, sur certificat du secrétaire de la province.

2.—La présente loi entrera en vigueur le jour de sa sanction.

Condamnation à la prison

Le magistrat Maurice Tétréan a condamné ce matin Victor Thomas et Sydney Thomas, coupables d'avoir commis sept vols avec effraction dans des magasins de Verdun et de la rue Notre-Dame ouest, à quatre ans d'emprisonnement au pénitencier de Saint-Vincent de Paul.

Il a également condamné T. Blomberg, coupable d'avoir obtenu \$110 de Mlle Fanny Kogamiemi sous prétexte de faire venir sa sœur de Finlande, ce qu'il n'a jamais fait, à 14 mois d'emprisonnement. L'accusé s'était enfui à Hull après avoir obtenu cette somme d'argent de la plaignante.

Le juge Perrault a condamné James James, coupables d'avoir volé des liquides en se faisant passer pour un messageur, à deux ans d'emprisonnement.

Le même juge a entendu la cause de Joseph Bouvier, 2018 rue Paré, accusé d'avoir volé \$308.24 à J. J. Bazinet, et \$15.82 à M. W. Deslauriers. Il l'a trouvé coupable de ces deux offenses. Il rendra sa sentence la semaine prochaine afin de donner à l'accusé le temps de rembourser les plaignants.

Pensionnat incendié

Hawthorne, New-York, 18. (S. P. A.) — Un incendie a détruit le pensionnat catholique de St-Hyacinthe, ce matin. L'une des vingt religieuses de l'institution, Soeur Bernard, âgée de 65 ans, est disparue. Les autres religieuses et les enfants sont sains et saufs.

Les conférences de M. Audoin aux dames

M. le chanoine Jean-Baptiste Audoin, prêtre de la paroisse de l'Église Notre-Dame, inaugurera demain après-midi ses conférences aux dames. Il développera le premier chapitre de sa thèse sur la famille qu'il qualifie de "grande blessée" de notre époque moderne.

Un nouvel Etat en Mandchourie

Ce nouvel Etat indépendant se composera de la Mandchourie et d'une partie de la Mongolie

Moukden, Mandchourie, 18. (S. P. A.) — Le comité exécutif qui vient de se constituer dans le nord-est de la Mandchourie, a proclamé à midi l'établissement d'un Etat indépendant composé de la Mandchourie et d'une partie de la Mongolie. Des chefs chinois conféraient depuis plusieurs jours avec des aviseurs japonais pour préparer l'établissement du nouvel Etat.

On a célébré l'événement par un grand banquet donné hier soir à l'hôtel Yamato. On remarquait la présence du commandant militaire japonais en Mandchourie, le général Shigeru Honjo, et celle du général Mah Chan Chan, qui fut son adversaire pendant quelque temps en novembre dernier, notamment à Tsitsihar. Les convives étaient au nombre de 108, dont 25 Chinois. Les autres sont des officiers de l'armée ou de la marine japonaise qui agissent comme aviseurs de la nouvelle confédération. Les fondateurs du nouvel Etat ont déclaré qu'ils feraient partie d'un conseil exécutif qui élaborera une constitution et nommera le personnel du nouveau gouvernement.

Le Japon ne le reconnaît pas

Tokio, 18. (S. P. A.) — Un officier du ministère des affaires étrangères a déclaré que le Japon ne reconnaît pas le nouvel Etat de la Mandchourie et de la Mongolie dont la formation a été proclamée aujourd'hui à Moukden. Tant qu'il n'aura pas "tous les attributs d'une nation indépendante", cela ne veut pas dire que le Japon n'aura pas de relations avec cet Etat, car le Japon aura à entretenir des relations avec lui. Ce sont des chefs chinois qui ont organisé cet Etat et le gouvernement et le peuple du Japon n'ont rien à y voir, d'ajouter cet officier du ministère des affaires étrangères.

Le consul général du Japon à Moukden a fait savoir que le comité exécutif du nouvel Etat se compose des noms suivants: Chang Ching-hui, président; Tsang Shih-yi, Hsi Hsia, le général Mah Chan Chan et Tang Yu Lin, qui représente la Mongolie.

Sommation japonaise

Changhai, 18. (S. P. A.) — Le commandement militaire japonais a remis aujourd'hui au général chinois Tsai Ting Kai une sommation pour exiger que les hostilités cessent et que l'armée chinoise se retire d'une zone de douze milles et demi au couchant du soleil samedi.

Cette sommation a suivi d'inutiles négociations de paix. La canonade a recommencé à la fin de l'après-midi.

Requête irrégulière

Tokio, 18. (S. P. A.) — On a déclaré, au sujet de la note du conseil de la Société des Nations faisant appel "au suprême sens de l'honneur du Japon" pour faire cesser les hostilités en Chine, que les douze rédacteurs de la note n'étaient pas des diplomates accrédités à Tokio, la requête est irrégulière, illégale et tout à fait inadmissible.

Feu M. Alexis Richer

M. Alexis Richer est décédé à l'âge de 81 ans. Après avoir beaucoup voyagé, il s'était établi à St-Hyacinthe, sa ville natale, puis à Sherbrooke, et finalement à Montréal où il fut employé jusqu'à il y a quelques mois aux archives du palais de justice. M. Alexis Richer avait épousé, en premières noces, le 8 mai 1877, Emma Laurence, et en secondes noces, Caroline Pelletier, le 12 septembre 1893.

Lui survivent ses enfants: Elvina (Mme H. A. Maillet) Butte, E.-U.; Georges Richer, directeur des ateliers de la Librairie Beauchemin, limitée; le R. P. Lorenzo Richer, de la Compagnie de Jésus, professeur de philosophie au scolasticat de l'Immaculée-Conception, Montréal; Yvonne (Mme Jean Cadotte), et René, employé du Canadien National.

Le Devoir offre ses condoléances à la famille en deuil.

La police fédérale abat Johnson

Aklavik, Territoires du Nord-Ouest, 18. (S. P. C.) — La gendarmerie fédérale a eu raison hier du traître Albert Johnson, qui était devenu un hors-la-loi après avoir blessé plusieurs officiers lancés à sa poursuite. Surpris alors qu'il fuyait plus avant vers le nord, Johnson a tiré un coup de carabine sur le sergent Hersey et l'a blessé au genou. D'autres officiers entendant la fusillade et arrivèrent à temps pour abattre Johnson. Le blessé Hersey a été immédiatement transporté en aéroplane jusqu'ici.

Il y avait plus de deux mois que Johnson tenait la forêt, défiant les officiers de la police fédérale et tirant sur eux chaque fois qu'ils le serraient de trop près.

Prêtre italien excommunié

Cité Vaticane, 18. (S. P. A.) — Le Vatican émet un décret d'excommunication contre un prêtre italien vivant aux Etats-Unis, du nom de Giuseppe Marazzi.

Terre-Neuve veut environ cent millions pour le Labrador

(Suite de la première page)

La Terre-Neuve un bill édictant au gouvernement du Canada la propriété entière du territoire du Labrador.

Pas pour l'heure

Entre deux formules protocolaires, M. Bennett, en sa qualité de premier ministre du Canada, a répondu de façon non équivoque: "Je regrette qu'en raison des conditions économiques et financières, il ne nous soit pas possible de considérer favorablement votre proposition. Si les circonstances eussent été plus favorables, un comité d'étude aurait été nommé pour étudier toute la question. Tant que les conditions mondiales ne se seront pas sensiblement améliorées, il sera inutile de considérer en détail une proposition que nous ne pouvons accepter... Si les conditions deviennent meilleures, nous pourrions probablement accorder une attention plus favorable à votre proposition."

La journée de 8 heures

Les députés ont passé l'après-midi à l'étude de deux résolutions de députés, l'une de M. Peter Heenan, ancien ministre du travail, demandant au gouvernement de prendre les moyens de faire reconnaître par les provinces le principe de la journée de huit heures, et cette résolution a été adoptée à l'unanimité; l'autre de M. Mackenzie, député libéral d'Assiniboia, suggérant au gouvernement d'adopter un autre mode de distribution des bons aux producteurs de blé des provinces de l'Ouest. Le débat sur cette dernière résolution n'est pas terminé. Il se continuera demain, qui est encore une journée réservée aux affaires de députés.

M. Heenan, en proposant sa mesure, a rappelé que le traité de Versailles, signé en 1919, reconnaît le principe de la journée de huit heures. Or, le Canada est partie au traité de Versailles, cet instrument diplomatique ayant été signé en son nom par sir Robert Borden. A l'occasion d'une conférence internationale tenue à Washington, le Canada, en même temps que d'autres nations, a réitéré son adhésion au principe de la journée de huit heures. Une décision judiciaire est venue embrouiller les choses. La Cour suprême du Canada a décidé que le gouvernement fédéral avait bien l'autorité d'établir la journée de huit heures pour ses fonctionnaires et ses employés en général, mais qu'il appartenait aux provinces de légiférer en la matière. Depuis 1930, la journée de huit heures est établie dans l'administration fédérale. M. Heenan voudrait que le gouvernement d'Ontario fit des démarches auprès des diverses autorités provinciales pour les induire à passer des lois qui établissent partout la journée de huit heures de travail.

Un député libéral de l'Ouest, M. MacIntosh, a suggéré la convocation prochaine d'une conférence de représentants fédéraux et provinciaux pour étudier la chose.

Le ministre de la Justice, M. Hugh Guthrie, est en faveur de la journée de huit heures. Il ne peut s'empêcher de constater tout de même que cette question est du ressort provincial. Une conférence interprovinciale devrait s'en occuper. Dans plusieurs provinces cependant, on considère qu'une telle conférence ne doit pas être convoquée avant que les conditions économiques ne se soient améliorées. M. Guthrie est fier d'annoncer tout de même que l'on reconnaît à Terre-Neuve que le Canada est en avance sur bien d'autres pays à propos de la réalisation des vœux du traité de Versailles.

Une seule voix, celle de M. Charles Marcell, s'est élevée contre la résolution Heenan. Le député de Bonaventure se demande si l'adoption générale de la journée de huit heures n'aura pas pour effet de faire réduire les salaires par un grand nombre de patrons.

M. Woodsworth, député travailliste de Winnipeg, lui répond que ça sera le petit nombre des patrons qui agiront ainsi; que le gouvernement pourra obvier à cela en fixant des salaires minimum. M. Woodsworth reproche aussi au ministère du travail d'avoir manqué d'initiative, de n'avoir pas assez insisté auprès des gouvernements provinciaux pour leur faire accepter la journée de huit heures.

Les producteurs de blé

A la dernière session, le Parlement a voté un boni de cinq cents par boisseau de blé aux agriculteurs de l'Ouest. M. Mackenzie, député libéral d'Assiniboia, dit qu'en pratique ce moyen de secours n'a pas donné les résultats qu'on en attendait. Certains agriculteurs dont la récolte a été ruinée n'ont rien reçu du tout alors qu'ils étaient dans le plus grand besoin. Le boni de cinq cents a été surtout profitable aux producteurs de blé qui ont eu de bonnes récoltes.

M. Mackenzie suggère donc que l'on change le mode de distribution pour ces secours. Au lieu d'accorder cinq cents par boisseau de blé produit, le gouvernement devrait, à son sens, payer une gratification de \$1 par acre de terre ensemencée dans les provinces des prairies. Plusieurs députés de l'Ouest prennent part au débat qui s'ensuit. Les uns considèrent que la prime de cinq cents doit être maintenue; d'autres qu'elle doit être remplacée par une prime selon la superficie des emblavures. Pas un seul député québécois n'a encore fait connaître son avis. Mais le débat n'est pas clos. Il se poursuivra jeudi.

La soeur et le beau-frère de M. Bennett

La Chambre décidait récemment, à la suggestion de M. Hugh Guthrie, de nommer un comité spécial pour faire enquête sur les accusations portées par un ancien ministre libéral, M. Gordon, à propos du wagon particulier du premier ministre, M. Bennett, et du voyage de nocce de sa sœur et de son beau-frère, le major Herbridge.

Les membres de ce comité viennent d'être désignés. Ce sont MM. G. R. Geary (cons., Toronto-Sud), Onésime Gagnon (cons., Dorchester), J. L. Bowman (cons., Dauphin), William Duff (lib., Antigonish-Guysboro), M. J. Maloney (cons., Renfrew-Sud), C. B. Howard (lib., Sherbrooke), A. F. Speakman (C.F.A. Red-Deer).

La session qui commence ne manquera évidemment pas d'enquêtes.

M. de Valera est en tête

Le parti Fianna Fail, en Irlande, reste en avant des autres à la suite des élections de mardi — Rapports incomplets — MM. Cosgrave et de Valera sont élus députés

Dublin, 18. (S. P. C. et S. P. A.) — Au début de l'après-midi, on connaissait les résultats du scrutin d'avant-hier pour 47 des 145 circonscriptions. Le parti de M. de Valera, le Fianna Fail, restait en avant des autres. Voici les chiffres: Fianna Fail (parti républicain), dirigé par M. de Valera, 23 Travaillistes oppositionnistes, 2 Gumann nan Gaedheal, parti du président Cosgrave, 17 Indépendants qui appuient le gouvernement, 5

Le gouvernement ne comptait donc, au début de l'après-midi, que 22 voix alors que ses adversaires en avaient déjà 25.

Les deux principaux chefs politiques ont été élus membres du Dail: le président William T. Cosgrave, dans une circonscription de Cork, M. Eamonn de Valera, chef du Fianna Fail, dans celle de Clare. M. de Valera a obtenu une énorme majorité dans sa circonscription.

Le parti Fianna Fail, en Irlande, reste en avant des autres à la suite des élections de mardi

Rapports incomplets — MM. Cosgrave et de Valera sont élus députés

Dublin, 18. (S. P. C. et S. P. A.) — Au début de l'après-midi, on connaissait les résultats du scrutin d'avant-hier pour 47 des 145 circonscriptions. Le parti de M. de Valera, le Fianna Fail, restait en avant des autres. Voici les chiffres: Fianna Fail (parti républicain), dirigé par M. de Valera, 23 Travaillistes oppositionnistes, 2 Gumann nan Gaedheal, parti du président Cosgrave, 17 Indépendants qui appuient le gouvernement, 5

Le gouvernement ne comptait donc, au début de l'après-midi, que 22 voix alors que ses adversaires en avaient déjà 25.

Les deux principaux chefs politiques ont été élus membres du Dail: le président William T. Cosgrave, dans une circonscription de Cork, M. Eamonn de Valera, chef du Fianna Fail, dans celle de Clare. M. de Valera a obtenu une énorme majorité dans sa circonscription.

Dans Dublin

Dublin, 18. (S. P. C.) — L'analyse des votes de première préférence dans la ville de Dublin donne une idée des chances des deux grands partis aux élections générales de l'Etat libre qui ont eu lieu avant-hier. Les républicains (Fianna Fail) ont obtenu 12,000 votes de plus qu'en 1927 et le parti ministériel, 9,000 votes de moins.

Dans la circonscription du président Cosgrave, Cork, le gouvernement a gagné 1,000 votes de première préférence et dans celle de M. Eamonn de Valera les républicains en ont gagné 3,000.

M. Naggiar à Belgrade

Paris, 8. (p.w. courrier) — M. Naggiar, qui fut consul général de France au Chili et qui, depuis, dirigeait les affaires d'Asie aux Affaires étrangères, vient d'être nommé ministre plénipotentiaire de France en Yougoslavie.

A WALL STREET

Le marché redevient vigoureux

New-York, 18. — Les cours sont redevenus vigoureux après un certain recul des ferroviaires à l'ouverture. Certains industriels et quelques utilités publiques se sont même avancés assez rapidement. Les ferroviaires furent alourdis du fait que South Pacific n'a pas déclaré son dividende régulier et ce titre a dégringolé de 8 points à 26. Les reculs subis par les autres titres de ce groupe ont été en partie effacés par la suite.

Il n'y a eu aucun événement pour justifier la reprise des industriels, si ce n'est une amélioration des cours du blé et la décision de la Banque d'Angleterre de réduire de 1 pour cent son taux de réescompte. American Telephone, American Can, Byers et Case se sont avancés d'une couple de points chacun, tandis qu'un nombre de titres qui se sont avancés d'un point et plus ont remarqué U. S. Steel, American Water Works, DuPont, Woolworth, N. Y. Central.

LA RADIO

RADIO-GAZETTE

Jeudi, le 18 février

— Première mondiale d'un opéra de Richard Wagner intitulé: "Carpaccio", irradié de Fribourg, Allemagne, à 1 heure, h.n.c., poste WABC. Surveiller les postes locaux.

L'opéra "Tristan et Yseult"

— Le deuxième acte de l'opéra "Tristan et Yseult", de Richard Wagner, sera irradié de New-York par le poste WJZ, à 3 heures. Surveiller GFCF. Cet opéra fait partie du cycle wagnérien annuel.

M. Edouard Montpetit

— M. Edouard Montpetit, secrétaire général et directeur des relations extérieures de l'Université de Montréal et directeur de l'École des sciences sociales, économiques et politiques, sera le conférencier de la demi-heure universitaire de 5 heures, poste CKAC. Il parlera du civisme et de l'enseignement. M. Charles Houllé, professeur au Conservatoire national de Musique, exécutera les pièces suivantes: a) Scherzo et Intermezzo, de Schumann; b) La Couturière, de Moussorgsky; c) Récit du pêcheur, de Manuel de Falla; d) Prélude, de Geršwin.

Comité de la Pensée Française

— Poste CKAC, de 6 h. 15 à 6 h. 30, émission radiophonique du Comité de la Pensée Française, sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste de Montréal. Causerie de M. Emile Bruchési, C.R., qui résumera la vie de Louis Hébert, premier colon de la terre canadienne.

— Margaret Wildemer, romancière et poète, accordera une entrevue à 8 heures à Margaret Santry, journaliste, au poste WABC. Chant par Barbara Maurel, contralto. Orchestre sous la direction de Frank Ventree.

— Bebe Daniels chantera à 8 heures au poste WEAF. Orchestre sous la direction de Rudy Vallée.

Programme du C.N.R.

— A 10 heures, la chaîne de postes émetteurs du Canadian National qui s'étend de Moncton à Vancouver, irradiera une nouvelle pièce historique basée sur la fondation de Québec par Samuel de Champlain.

— Les autres programmes réguliers se succéderont au cours de la soirée. Mentionnons celui de Ludwig Laurier, à 11 h., poste WJZ, et celui de Howard Barlow, à 11 heures 15, poste WABC. Ce dernier comprendra: Marche militaire, de Granados; Danse des arches, de "Prince Igor", de Borodine; Finale, de la deuxième symphonie, de Beethoven; Danse hongroise, de Brahms.

Vendredi, le 19 février

— Heures de critique musicale, à 11 heures, postes WEAF-WJZ. GFCF. Walter Damosch présente des modèles d'ouvertures de Wagner et de Nicolai durant la première demi-heure. Durant la seconde demi-heure, l'orchestre jouera des extraits de Liszt: Saint-François prêchant aux oiseaux, et sa Rapsodie hongroise No 2.

Demi-heure universitaire

— La Commission des Ecoles catholiques de Montréal aura de nouveau charge de la demi-heure universitaire, à 5 heures, poste CKAC. Ce programme sera sous la direction de M. René Guénette, rédacteur en chef de l'École Canadienne. Le conférencier sera le R. F. Codère, directeur de l'École supérieure St-Louis. Le programme sera exécuté en entier par un groupe d'élèves de l'École St-Louis.

Détails:

1. Danses hongroises, de Johannes Brahms. L'orchestre de l'école, sous la direction de M. Léopold Latourcelle, ancien élève. 2. Causerie: "Du côté de Mingan", par le R. F. Antoine Bernard, C.S.N., 30. 3. Récitation: "Le signe de la Croix", de Blanche Lamontagne-Beauregard, par François Bertrand, élève de 10ème; 4. Récitation: "What I live for", par André Parent, élève de 11ème; 5. Bourrée, de G.-F. Haendel; 6. Récitation: "La langue chère", d'Albert Lozeau, par André Lacasse, élève de 10ème.

L'Heure provinciale

— Programme musical avec le concours de Mlle Juliette Rodrigue, pianiste; Roméo Mousseau, ténor, et le Septuor de l'Heure Provinciale, à 8 heures, poste CKAC; 1. Causerie: "Sherwood Anderson", Professeur H. G. Files, de l'Université McGill; 2. Ouverture: "Stradella", A. de Flotow. Le Septuor de l'Heure Provinciale; 3. Chant: "Parmi les roses", Esclavy, M. Roméo Mousseau; 4. Tarentelle pour flûte et clarinette, Saint-Saëns; 5. Joseph: MM. Hervé Baillargeon et Joseph Deleclercq; 5. Piano: "Pédagogie", Schumann-Liszt; Mlle Juliette Rodrigue; 6. Chant: "Laissez-moi rêver que tu m'aimes", Vincent des Loyx, M. Roméo Mousseau; 7. Symphonie No 8, Beethoven, a) "Allegretto", b) "Menuet"; 8. Piano: "Le Chabot s'y promène" (composition canadienne), extrait l'Agarum, James Gallihou, Mlle Juliette Rodrigue; 9. Scherzo du "Songe d'une Nuit d'été", Mendelssohn. Le Septuor de l'Heure Provinciale.

— Entrevue de Clare Boothe Luce, nouvelliste, accordée à Margaret Santry, journaliste, à 8 heures, poste WABC. Chant par Barbara Maurel, contralto, et orchestre sous la direction de Frank Ventree.

MUSIQUE

A. J. BOUCHER, enrg.

(Etabli en 1861)

DEMANDEZ NOS LISTES

20, Notre-Dame Est - MONTREAL - L'An. 3001

VENDREDI, LE 19 FEVRIER

CKAC

7.00 Le réveil.
7.45 Culture physique.
8.00 L'heure du déjeuner.
8.45 Chansons, C.B.S.
9.00 Les chanteurs Madison, C.B.S.
9.30 "Tony's Strap Book".
9.45 Ballades.
10.00 Mélodies populaires.
10.30 Ouverture de la Bourse.
10.45 Tournée de magasins.
11.00 Poèmes symphoniques.
11.30 Mme Blanche Archambault, soprano et Mlle Alice Sainte-Marie, pianiste.
12.00 Variétés instrumentales.
12.30 Cote de la Bourse.
12.45 M. H. T. Dickinson, organiste.
1.00 Orchestre de concert du Royal York.
1.30 Mélodies.
1.50 Conseil national d'éducation.
3.45 Permettez de la Bourse de Montréal et de New-York.
4.00 Le Conservatoire national de musique.
4.30 Orchestre du Ritz-Carlton.
5.30 The dancing au Mont-Royal.
5.50 Emission de l'Université de Montréal.
5.55 Nouvelles. Température.
6.00 Disques.
6.15 Causerie de l'abbé H. Jasmin.
6.30 Disques.
7.30 Orchestre du Ritz-Carlton.
7.45 Dialogue comique.
8.00 L'heure provinciale.
8.00 Chant et musique.
8.30 Orchestre du Ritz-Carlton.
9.45 Causerie sous les auspices du Conseil national d'éducation.
10.00 L'heure de musique du Can. Pac.
11.00 Nouvelles.
11.05 Orchestre.
11.15 Orgue.
11.30 Orchestre de Jack Denny.
12.00 Nouvelles du Nord.

CFCF

8.30 Chœur, NBC.
9.00 Quatuor mixte, NBC.
9.15 Refrains favoris.
9.45 Programme négro, NBC.
10.00 Heures des dames.
10.30 Disques.
11.00 Vienne, la Joyeuse, NBC.
12.45 Orchestre, Rosebrook, NBC.
1.00 Cotes de la Bourse.
1.30 Ensemble à cordes, NBC.
2.00 Disques variés.
2.45 Orchestre, Columbia.
3.45 Bourse.
4.00 Dialogue négro, NBC.
7.15 Solistes.
7.45 Variétés.
8.00 Programme de CKNC.
9.00 Orchestre et chants, NBC.
9.30 Violon et chant.
9.45 Causerie universitaire.
10.00 Le Petit Forum.
10.30 Heures d'actualité.
10.45 Orchestre, Châteaufort-Laurier, Ottawa.
11.00 Franklin Legge, organiste.
11.30 Orchestre, Jack Denny.

L'intronisation

de Mgr Villeneuve

Son Excellence Mgr l'archevêque-élu de Québec prendra le train de C. P. R., à 9 h. 15, le 24 au matin à Montréal et occupera un wagon particulier.

Un groupe fort imposant de dignitaires ecclésiastiques et de laïques quitteront Montréal, gare Windsor, par le train de 9 h. 15 a.m., le Frontenac, mercredi le 24 février, et voyageront sur le même convoi que Son Excellence Mgr Rodrigue Villeneuve, O.M.I., qui occupera un wagon particulier mis à sa disposition par les autorités du chemin de fer Pacifique Canadien.

L'arrivée à Québec, gare du Palais, se fera à 2 h. p.m. Son Excellence y sera reçue par les sommités religieuses et civiles de la vieille capitale, et Elle se dirigera immédiatement vers l'archevêché. La cérémonie de l'intronisation aura lieu le soir à 8 h. dans la basilique, et le lendemain matin, jeudi, 25 février, à 9 h., il y aura messe pontificale chantée par le nouvel archevêque. Le même soir, à 8 h. 30, à l'hôtel de ville, réception, et hommages des citoyens.

La plupart des archevêques et évêques qui seront à Montréal le 23 février pour assister au sacre de Mgr Turquetil, O.M.I., partiront pour Québec par le train de 9 h. 15, le 24 au matin. D'autres religieux feront aussi le voyage.

Les parents de Mgr Villeneuve seront aussi dans le même train, et les personnes qui seraient intéressées à se rendre à Québec pour la circonstance pourraient communiquer avec Mlle Caron, téléphone Westmont 7947, une parente de Son Excellence, qui se fera un plaisir de fournir tous les renseignements désirés au sujet des conditions spéciales consenties par le Pacifique Canadien à cette occasion.

M. J. Emile Dupont, agent des voyageurs du C. P. R., au no 201 rue Saint-Jacques, téléphone Harbour 4211, est aussi en mesure de donner toutes les informations nécessaires.

A propos de canailles

Ne manquez pas la prochaine conférence publique de M. Henri Bourassa, le 4 mars

Pour un titre prometteur, c'en est un: "Honnêtes ou canailles?"

M. Henri Bourassa l'a lui-même choisi pour sa conférence du vendredi soir, 4 mars, alors qu'il parlera sous les auspices de l'Association catholique des voyageurs de commerce du Canada, section Mont-Royal, Montréal, à l'Auditorium de l'Ecole du Plateau, (au parc LaFontaine).

Voulez-vous savoir si telles idées, tels mouvements, tels hommes... sont honnêtes ou canailles? Il vous faut entendre M. Bourassa parler des événements du jour et de personnes qui jouent un rôle sur la scène de l'actualité.

Dans ce but, à part le dépôt du Devoir, vous pouvez obtenir des billets en vous adressant à l'une ou l'autre des personnes suivantes qui vous porteront vos billets à domicile, si vous le désirez: MM. J.-T. Chartrand, 1810, ave Lajoie, (AT. 1717); A. Raynault, 3574 Ontario est (CL. 3501); Roméo Côté, 7058, Garnier, (CA. 2916); Z. Gagné, 12201 Bois-de-Boulogne, Bordeaux (BY. 0156); G.-E. Lavigne, 7260, Christophe-Colomb (CA. 2380); R. Traversy, 4416 Garnier (AM. 2389); J.-E. Lusignan, 4707 Christophe-Colomb, (CH. 6620).

Personne n'est, à l'heure actuelle, autorisée à parler au nom de la Fédération des Clubs ouvriers de la province signée par son président, M. J.-D. Perreault.

Pour couper court aux rumeurs qui circulent dans les journaux et ailleurs, je dois vous déclarer que la Fédération des Clubs ouvriers de la province de Québec n'a pas encore décidé si elle s'occupera de la prochaine campagne municipale, qu'elle n'a pas de candidats sur les rangs, qu'elle n'a pas encore décidé d'appuyer qui que ce soit, et que toute déclaration qui a pu être faite ou qui pourra être faite par toute personne autre que le président, sera prématurée, fautive et mensongère.

Vous remerciant de votre bienveillance hospitalière, je me salue, Votre bien dévoué,

J.-Damase PERREAULT, président général.

LUNDI:

Le "Devoir" commencera lundi la publication d'un nouveau feuilleton: "L'Aube se lève".

LE THÉ "SALADA" MÉLANGE ORANGE PEKQE

'Tout frais des plantations'

L'enquête sur la "Gypsum Queen"

Les dédommagements pour la perte de la goélette ont été payés au capitaine et à deux membres de l'équipage, par chèque remis au sénateur Logan, à Ottawa

Ottawa, 18 (S.P.C.) — L'enquête fédérale sur la perte, en 1915, de la goélette canadienne Gypsum Queen est commencée depuis plusieurs heures.

Construite à Parrishboro, Nouvelle-Ecosse, en 1906, la Gypsum Queen appartenait au capitaine Freeman Hatfield. Le 31 juillet 1915, elle était abandonnée à une soixantaine de milles au sud de l'Irlande. Elle contenait, au moment où son équipage l'a abandonnée, une cargaison à destination du Royaume-Uni. En 1930, le capitaine Hatfield, affirmant que la perte de sa goélette était attribuable aux Allemands, réclamait des dédommagements avec intérêt à cinq pour cent.

Des témoignages rendus à la première séance de l'enquête, il appert que \$71,276 ont été payés au capitaine Hatfield et \$1,558 à deux membres de l'équipage, bien que le commissaire enquêteur, M. Errol C. McDougall, de Montréal, eût obtenu un rapport fait au Board of Trade la Gypsum Queen avait été abandonnée par suite d'une tempête et non à cause d'un acte attribuable à l'ennemi.

M. McDougall a expliqué à la commission d'enquête qu'il avait accordé des dédommagements au capitaine Hatfield malgré cette information parce que les témoignages qu'il avait entendus et des affidavits de membres de l'équipage refusaient complètement l'information venue de Londres et avaient écarté de son esprit tout doute sur la cause de la perte de la goélette. En faisant sa réclamation, en 1930, le capitaine Hatfield a affirmé qu'il avait ignoré jusqu'alors l'existence des réparations allemandes.

Les dédommagements réclamés ont été payés au capitaine Hatfield et à ses deux membres d'équipage au moyen de chèques, qui furent remis au sénateur Logan, à Ottawa. M. Hugh S. Relf, qui était sous-commissaire des réparations, a expliqué à la commission d'enquête ce matin qu'à la demande du sénateur Logan, il est allé à la Bank of Montreal d'Ottawa pour présenter le sénateur Logan et le capitaine Hatfield au gérant de l'institution. Le chèque fait à l'ordre du capitaine Hatfield n'a pas été payé en sa présence, parce que le capitaine voulait des billets de banque de \$1,000 et que la banque n'avait pas assez de billets de cette valeur à ce moment-là. Il croit que le chèque en question a été payé l'après-midi même.

Le sénateur Logan a dit au commissaire que son avocat n'avait pas pu se rendre à Ottawa pour la première séance, et le commissaire a ajourné l'audition. Il est probable que la commission d'enquête se rendra à divers endroits des provinces maritimes et des Etats-Unis. Les membres de l'équipage de la goélette sont maintenant domiciliés à des endroits très éloignés les uns des autres. Plusieurs d'entre eux venaient des Antilles. Quant au capitaine Hatfield, il serait à New-York.

Club ouvrier Villaray

Une importante assemblée des membres du club ouvrier Villaray aura lieu demain, à 8 heures 30 p.m., à la salle Saint-Gérard, angle des rues Liège et de Berri, sous la présidence de M. l'échevin Bruno Chabonneau, président.

Mise au point de la Fédération

Voici une mise au point de la Fédération des clubs ouvriers de la province signée par son président, M. J.-D. Perreault:

Pour couper court aux rumeurs qui circulent dans les journaux et ailleurs, je dois vous déclarer que la Fédération des Clubs ouvriers de la province de Québec n'a pas encore décidé si elle s'occupera de la prochaine campagne municipale, qu'elle n'a pas de candidats sur les rangs, qu'elle n'a pas encore décidé d'appuyer qui que ce soit, et que toute déclaration qui a pu être faite ou qui pourra être faite par toute personne autre que le président, sera prématurée, fautive et mensongère.

Personne n'est, à l'heure actuelle, autorisée à parler au nom de la Fédération des Clubs ouvriers de la province et seul le président sera autorisé à faire connaître au public l'attitude que prendra la Fédération dans la prochaine campagne municipale.

Vous remerciant de votre bienveillance hospitalière, je me salue, Votre bien dévoué,

J.-Damase PERREAULT, président général.

Au Conseil législatif

Les bills adoptés hier

Québec, 18. — Sur rapport du Comité de législation fait par M. Champagne, les bills suivants ont été passés en troisième lecture au Conseil législatif hier:

Loi concernant les véhicules moteurs.

Loi concernant les constitués de Hull.

Loi modifiant les articles 313, 339 et 1178 du code de procédure civile.

Loi modifiant l'article 91 du code du notariat.

Loi concernant les compagnies à fonds social.

Loi modifiant la loi des habitations salubres.

Les bills suivants ont été passés ensuite en deuxième et en troisième lectures après qu'ils eurent été expliqués dans leurs grandes lignes par le leader de la Chambre:

Loi modifiant la loi des licences relativement aux prêteurs sur gages et aux regrattiers.

Loi modifiant l'article 72 de la loi des terres et forêts.

Loi relative à la ville de Rouyn et à la conversion de sa dette.

Loi modifiant la loi des droits sur certaines mutations de propriétés.

Loi concernant les droits sur les divertissements.

Loi concernant la manutention de la gazoline.

Loi concernant le salaire minimum des femmes.

Loi modifiant la loi des bureaux de placement.

Loi modifiant la loi des produits laitiers.

Loi concernant les assurances sur beurriers et fromageries.

Loi concernant la garantie par le gouvernement d'un emprunt des Soeurs de la Charité de Québec.

La Chambre a renvoyé au Comité de législation le bill modifiant le code de procédure civile relativement à la radiation, dans certains cas, de l'enregistrement des droits réels.

La Chambre s'est ajournée à 3 h. cet après-midi.

Variations sur un thème connu

Causerie de M. Raymond Tanghe devant les invités de la Société des conférences de l'Ecole des Hautes Etudes

M. Albert Angers a présenté hier soir le conférencier de la Société des conférences de l'Ecole des hautes études commerciales, M. Raymond Tanghe, qui a analysé, dans une conférence, intitulée: "Variations sur un thème connu", la crise économique qui sévit actuellement.

La guerre est une des principales causes qui ont déclenché la crise, parce qu'elle a révolutionné l'ordre normal des choses et qu'elle a donné naissance à une infinité de sujets de dissensions et de pourparlers aux grandes puissances du monde. Les emprunts lancés, les négociations entamées pour consolider les dettes de guerre n'ont abouti à rien de particulièrement satisfaisant. Il aurait fallu organiser une régulation internationale pour mettre fin à cet état de choses déplorable. C'est la situation critique des peuples pendant la guerre qui a forcé l'Etat à jouer le rôle de providence humaine dont il n'a pu s'acquitter comme on aurait été en mesure de s'y attendre. Avec ces systèmes nés d'hier et qui prévalent encore aujourd'hui, nous en sommes arrivés à un état de mendicité collective.

De la guerre est venu aussi ce grand perfectionnement dans l'art mécanique qui prive tant de bras de leur gagne-pain. On a cru remédier à cet état de choses en accordant des allocations directes aux chômeurs. Mais cette assistance officielle a eu une conséquence néfaste en amoindrissant le sentiment du travail chez un bon nombre d'ouvriers. Il n'y a qu'un seul remède au chômage, et ce remède, c'est le travail. Mais les travaux entrepris à cette fin doivent avoir un but sérieux; il ne faut pas simplement penser à donner du travail uniquement pour employer momentanément des hommes, il faut que les travaux entrepris soient aussi nécessaires qu'utililes.

Le conférencier croit qu'il faudrait mettre un frein aux dépenses privées et publiques. Si un Etat s'engage à fond pour satisfaire des promesses électorales, il est obligé d'emprunter. Si ces emprunts sont une marque de confiance, ils n'augmentent pas moins la dette publique et frustrent l'initiative privée d'autant de capitaux.

D'autres facteurs de la crise et qui ont amené le chômage sont les barrières tarifaires trop élevées et la surproduction. Il est paradoxal de voir des pays s'isoler économiquement; il faut tenter de ramener le tarif douanier à des taux raisonnables et d'arrêter l'exode rural.

M. Tanghe opine qu'il faudrait imposer des limites aux profits et que dans une rétribution bien ordonnée du travail, il faudrait le répartir entre ceux qui en ont le plus besoin, les soutiens de famille.

Il n'est pas possible que la crise ne finisse pas, mais, ajoute-t-il, pour en arriver là, une grande solidarité s'impose d'elle-même; il faut savoir sacrifier ses intérêts immédiats, il faut se résoudre à retourner aux vieux principes et vivre selon ses moyens.

M. André Fauteux, président



Plus nourrissant que des noix!

Plus exquis que des bonbons!

Pour la première fois, les mamans peuvent donner à leurs enfants des tartines faites avec du véritable Beurre de Sucre d'Érable. Le BEURRE DE SUCRE D'ÉRABLE CITADELLE est produit sous la surveillance du gouvernement et garanti 100% pur. Il n'a pas seulement la saveur inimitable, mais il a la réelle valeur nutritive (carbonates, phosphates et fer) de notre bon vieux sirop d'érable authentique. Donnez à vos enfants le sucre NATUREL de nos érabes. Une tartine de Beurre de Sucre d'Érable Citadelle est une vraie nourriture et une exquisite friandise.

Achetez-le de votre épicer!

S'il n'en a pas, adressez-vous aux

Producteurs de Sucre d'Érable de Québec

5, AVE BÉGIN - LÉVIS, QUÉ.

Producteurs du Sirop d'Érable Citadelle, du Sucre d'Érable Granulé Citadelle, des Pains de Sucre d'Érable Citadelle et des Bonbons Citadelle.

Sous les auspices du Ministère de l'Agriculture du Québec.

LE BEURRE D'ERABLE CITADELLE 100% PUR

Représentant: J.-H. VERRET, 1701, rue St-Hubert :: AMHERST 1524

Pour éviter de contracter un rhume, Débarrassez-vous de l'Acidité!



Les gardes-malades savent que le sel Abbey y remédie rapidement

Il est peut-être difficile d'éviter les refroidissements et les courants d'air, mais il est facile d'échapper aux rhumes en libérant l'organisme de tout EXCES D'ACIDE.

Un rhume a beau jeu lorsque votre organisme est rempli d'acide. Rien d'étonnant, qu'il persiste et ne veuille pas déguerpir.

DES QUE VOUS SENTEZ L'APPROCHE D'UN RHUME, prenez deux cuillerées à thé de SEL ABBEY dans un demi-verre d'eau. Continuez à en prendre une cuillerée à thé dans un peu d'eau à toutes les quelques heures jusqu'à ce qu'il n'y ait PLUS D'ACIDE dans votre organisme et que le rhume soit disparu.

Les Canadiens sont renommés pour leur bonne santé et des milliers d'entre eux, depuis 50 ans, doivent leur robustesse à ABBEY.

La plupart des gens N'ATTENDENT PAS les premiers symptômes de rhume; ils prennent du SEL ABBEY économique chaque matin.

Cet excellent BREUVAGE HYGIENIQUE effervescent tonifie, libère des maux causés par l'indigestion et confère la force nécessaire pour résister aux rhumes et autres maux nombreux engendrés par l'EXCES D'ACIDE.

Procurez-vous le Sel ABBEY aujourd'hui même chez votre pharmacien et commencez cette salubre pratique dès demain matin.

d'honneur, a remercié le conférencier, Mlle Fabiola Poirier et M. Alfred Mignault avaient prêté leur concours artistique.

Durant l'absence de M. David

Québec, 18. (S.P.C.) — M. J.-E. Perrault, ministre de la voirie, est nommé, par arrêté ministériel, secrétaire provincial intérimaire, durant l'absence de M. Athanase David, pour raisons de santé.

M. David s'embarquera le 4 mars, semaine 44 Europe.

Etablie depuis 40 ans, la Pharmacie Laurence a toujours maintenu son cachet professionnel. Elle s'est spécialisée dans la préparation des médicaments et des prescriptions médicales. Toujours un diplômé en charge. Livraison rapide par toute la ville. Tél: HA 7907 ANGLE ST-DENIS ET ONTARIO

à bord de l'île-de-France, avec Mme David, pour un séjour de quelques semaines en Europe.

La Page féminine

OCCUPONS NOS LOISIRS

Les travaux féminins

Point de vue

Pour faire suite aux articles sur les arts domestiques en différentes contrées, je me propose de résumer brièvement les activités de la femme canadienne dans ce domaine, car, chez nous, les travaux féminins sont depuis longtemps en honneur et comprennent les genres les plus divers; mais ce n'est pas de cela que je vous entretiendrai aujourd'hui.

Une lettre reçue il y a quelque temps, pour laquelle je remercie sincèrement le bienveillant signataire, et dont vous lirez ci-dessous la teneur, m'amène à exposer d'abord un autre côté de la question des arts domestiques, c'est-à-dire leur application pratique.

Outremont, le 23 janv. 1145, rue St-Viateur.

Madame, Permettez-moi de venir vous féliciter pour le travail que vous dirigez de façon discrète et non moins fructueuse au sujet des travaux féminins recueillis ici et là en Europe. Vous suscitez avec le goût du travail des idées de bon goût pour la maison du Québec.

Auriez-vous l'obligeance de me donner un aperçu sur le point de vue suivant:

Quels arguments apporter en faveur de la petite industrie domestique, rurale ou familiale, en présence de la grande industrie qui fabrique en série?

Soyez assurée que je prends un intérêt marqué chaque fois que je vous lis et que je compte pour ma part collaborer à cette oeuvre de la petite industrie.

Dans l'attente de vous lire, je demeure.

Votre bien obligé, Wilfrid LEBEL, C.S.V.

Exception faite pour les arts paysans qui, ces dernières années, ont plutôt été en déclin, les travaux féminins: broderie, tricot, crochet, n'ont pas été délaissés et il semble même que quelques-uns aient tenté d'en faire une source de nouveaux revenus commerciaux.

Mais pour suffire aux demandes du commerce lorsque celui-ci fonctionne normalement, il faut de la production intense et constante, d'où la quasi nécessité de la fabrication en série.

Est-il nécessaire de dire que le travail y perd du coup sa valeur? Ce qui plait dans les travaux de fantaisie, c'est l'originalité, la perfection d'exécution, le "fini", choses qui sont nécessairement négligées si l'on doit viser au plus grand rendement et s'assurer d'une rémunération raisonnable.

Je ne surprendrai personne en affirmant que l'exécution de travaux de fantaisie tels que broderie et crochet n'a rien d'une industrie payante et que ce serait se résigner à vivre maigrement que de vouloir en faire son gagne-pain. Par contre elle peut procurer de modestes mais utiles revenus qui aideront à équilibrer le budget si on y consacre ses loisirs.

C'est dire que ces arts resteront longtemps des arts de "récréation", à moins que les conditions actuelles s'améliorent, on ne trouve pour ces travaux de meilleures débouchés.

Dans la fabrication en série, afin que le travail rapporte plus, il est simplifié, exécuté en vitesse; aussi est-il moins apprécié, ce qui est cause que nombre de gens, dégoûtés de ne voir que des travaux médiocres, dédaignent tout ce qui est fait à la main et préfèrent les productions de la machine.

Ainsi que l'écrit M. Georges Bouchard: "Ils font erreur ceux qui pensent assurer la survie de l'industrie domestique en fournissant des modèles à copier ou à multiplier à l'infini."

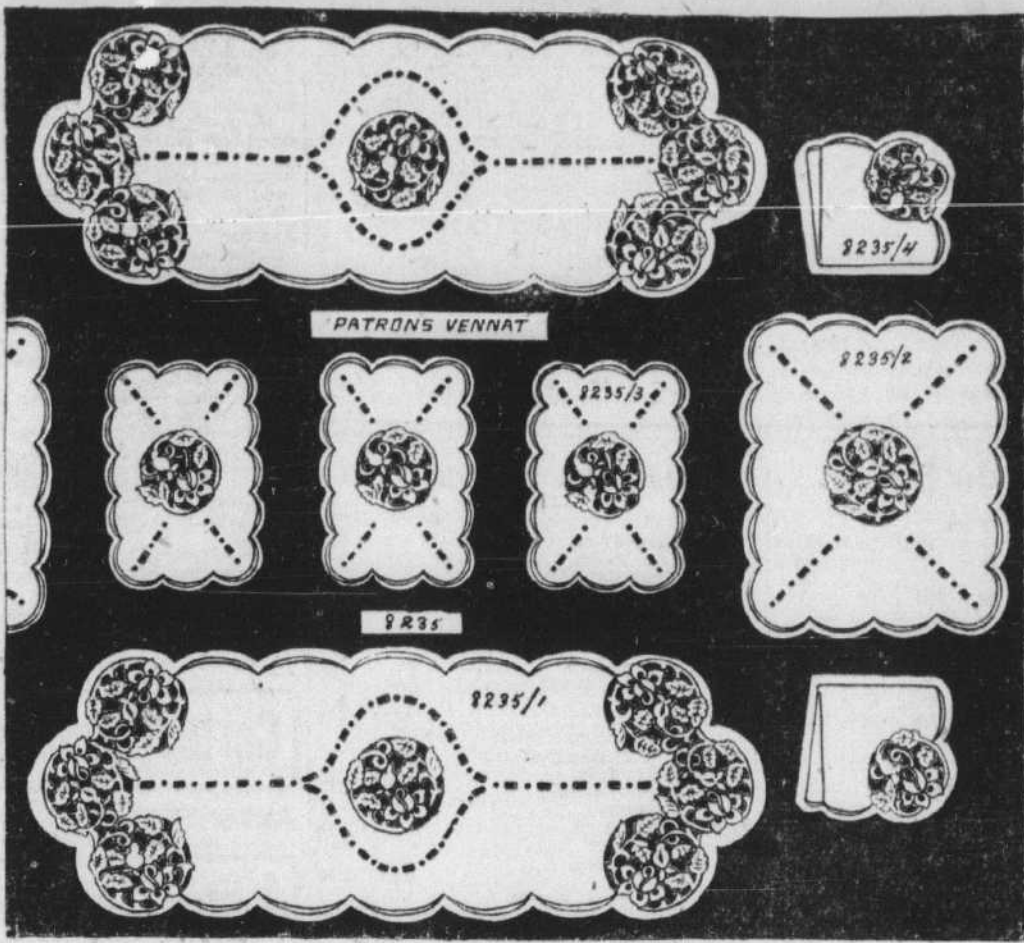
Ce qui plait, ce n'est pas ce qu'on peut trouver partout; c'est ce qui ne s'est vu nulle part ou qui tout au moins acquiert une nouvelle valeur parce que c'est fait à la perfection.

Donc la fabrication en série semble présenter plus d'inconvénients que d'avantages, son principal tort étant de nuire à l'initiative personnelle.

Il est de beaucoup préférable de laisser celle-ci s'exercer à loisir dans le cadre familial, n'étant ni précipitée ni contrainte, elle peut s'exprimer librement.

Ce sujet est devenu de plus en plus d'actualité. Je me contenterai aujourd'hui d'en donner un aperçu pour répondre au désir de mon bienveillant lecteur, qu'il a y revenir plus tard.

FLAVIE-LUCE



COMMERCE ET FINANCE

LES NOUVELLES EN RACCOURCI

Taux réduit

La Banque d'Angleterre a pris le monde financier par surprise aujourd'hui en baissant subitement son taux de réescompte de 6 à 5 pour cent. Il est très rare que cette institution réduise ainsi son taux de 1 pour cent, toutes les réductions passées ayant été faites lentement, par fractions. On en conclut, dans le monde des affaires, que les directeurs de l'importante institution sont maintenant d'avis que les conditions économiques et politiques dans le monde justifient une diminution aussi brusque. Cette mesure aura pour effet de baisser les intérêts sur les dépôts en banque de même que sur les prêts et ainsi encouragera les placements dans l'industrie et le commerce, permettra aux producteurs anglais de placer leurs marchandises plus facilement sur les marchés étrangers et par conséquent devrait aider à relever le niveau des affaires.

D'autre part, la nouvelle mesure permettra probablement au gouvernement britannique de consolider la dette nationale à un taux moins onéreux qu'il l'est présentement. Le taux de réescompte a aussi été réduit en Suède.

Wall Street

Les gouverneurs de la Bourse de New-York, malgré la demande d'un congé pour samedi, avant-veille de la célébration de Washington, ont décidé que ce marché restera ouvert comme d'habitude.

Les banques américaines

D'après un rapport qui vient d'être publié à Washington, il y avait aux Etats-Unis, au 31 décembre, un total de 6,373 banques dont les ressources totales s'élevaient à 24,662 millions de dollars, une diminution de 4,137 millions sur l'année précédente. Le montant des dépôts faits à ces banques était de 19,244 millions de dollars, une diminution de 1,135 millions depuis le mois de septembre et de 3,627 millions sur l'année précédente.

Le charbon

On rapporte de Swansea, Pays de Galles, qu'il y a là un stock d'un demi-million de tonnes de houille prête à être expédiée au Canada dès l'ouverture de la navigation sur le Saint-Laurent.

Algoma Steel

Les usines de l'Algoma Steel, au Sault-Sainte-Marie, rouvriront leurs portes lundi prochain. On rapporte que quelque 700 hommes reprendront alors leur travail. Cette usine était fermée depuis quelque temps.

Le pétrole

La Russie s'est placée, en deuxième place comme producteur de pétrole dans le monde en 1931, forçant le Venezuela à prendre la troisième. Toutefois, la production mondiale a baissé de 40 millions de barils comparativement à 1930. Les Etats-Unis viennent en tête avec une production de 850,275,000 barils, soit 62.1 pour cent de la production mondiale. L'I.R.S.S. vient ensuite avec une production de 161,900,000 barils et le Venezuela la troisième avec 118,770,000.

Bell Telephone

Les recettes de la Bell Telephone Co. en 1931 se sont établies à \$40,926,162 comparativement à \$41,360,925 en 1930 et à \$40,031,357 en 1929. Après soustraction des dépenses d'exploitation et des intérêts et addition des revenus provenant d'autres sources, il est resté un bénéfice net de \$5,791,981 comparativement à \$5,416,328. Soustraction faite des dividendes, pas considérables du fait que de nouvelles actions furent émises au cours de l'année, l'exercice s'est soldé par un déficit de \$297,856 comparativement à un de \$264,743 en 1930.

La compagnie a dû emprunter au cours de l'année avec ce résultat que le passif courant dépasse l'actif par un montant de \$8,012,464. Le surplus des bénéfices accumulés reste à un montant considérable, soit \$5,768,524.

Pacifique Canadien

Les recettes brutes du Pacifique Canadien pour la semaine terminée le 14 février s'établissent à \$2,072,000, une diminution de \$545,000 sur la semaine correspondante de 1931.

Emission provinciale

Un important groupe de banquiers offre aujourd'hui au public canadien une émission d'obligations de la Colombie britannique. C'est une émission de \$5,000,000, 15 ans, 6 pour cent. Elle est offerte au prix de 95.25 pour rapporter 6 1/2 pour cent.

Quebec Power

A la réunion annuelle des actionnaires de Quebec Power, le président, M. Julian C. Smith, a déclaré qu'il n'avait aucun commentaire à ajouter à ce qui est écrit dans le rapport annuel soumis aux actionnaires, si ce n'est que les directeurs ne prendront aucune décision sur le sujet du dividende. La compagnie, comme Shawinigan, ne prendra une décision à ce sujet que lorsque le trimestre sera écoulé. M. Auguste C. Picard, de Québec, a été élu directeur en remplacement de M. J. E. Tanguay.

Canadian Industries

Canadian Industries, Ltd., annonce que faute d'une demande suffisante, elle fermera temporairement son usine de Sudbury, Ont., où elle produisait divers acides pour l'industrie minière. L'usine sera rouverte le 1er avril.

Le papier

La production de papier au Canada, en janvier, s'est établie à 171,321 tonnes comparativement à 183,073 en décembre, une diminution de 6%. Aux Etats-Unis, elle fut de 94,247 tonnes, une diminution de 7% sur le mois précédent. La production totale des deux pays a été de 265,568 tonnes alors que les exportations des deux pays dépassaient la production avec un total de 266,393 tonnes. La production totale de l'Amérique du Nord fut de 290,814 contre 310,940 en janvier 1931. Les stocks de ces pays à la fin du mois étaient de 86,089 contre 86,913 à la fin de décembre et 310,940 à la fin de janvier 1930. La diminution des stocks depuis un an a donc été considérable.

Les faillites

Le nombre des faillites au Canada en 1931 s'est établi à 2,216 comparativement à 2,402 en 1930. Il y a eu par contre une augmentation assez notable du passif, soit 52 1/2 millions de dollars comparativement à 48 1/2 millions en 1930. Le nombre des faillites a diminué dans le Québec et dans les provinces maritimes tandis qu'il a augmenté dans les autres provinces.

Le rapport de Bell Telephone

Le rapport de la Bell Telephone Co. indique que la compagnie commence à se ressentir plus sérieusement de la contraction des affaires.

Pour la première fois dans les cinquante et une années d'existence de votre Compagnie, dit le rapport aux actionnaires, le nombre des postes téléphoniques annuels a dépassé celui des postes installés. Les installations furent de 204,848 et les annulations de 214,911, soit une diminution nette de 10,063 postes.

Les postes d'affaires accusent une augmentation de 1,258 pour l'année écoulée; les postes de résidence une diminution nette de 11,321. En fin d'exercice, 66,8 pour cent des postes en service étaient des postes de résidence. L'augmentation, qui est substantielle, dans le nombre de postes supplémentaires (extension sets) doit être attribuée pour une bonne partie aux ventes faites par nos employés et aussi à l'appréciation croissante de ce genre de service.

845 compagnies de téléphone, les unes dans Québec, les autres dans Ontario, et desservant un total de 152,727 abonnés, sont raccordées à notre réseau à des conditions mutuellement profitables. Les recettes des réseaux urbains pour l'année écoulée sont de \$30,258,928, comparativement à \$30,175,235 en 1930, soit un gain de \$83,693 ou 3 pour cent.

Malgré une diminution dans le nombre des postes, s'explique par l'accroissement du nombre des postes d'affaires et par le fait que nos recettes reflètent l'expansion de 1930 à un degré qui fait plus que compenser la perte de 1931. Plus de 77 pour cent des annulations de service se produisirent au cours du dernier semestre. Les recettes du service à longue distance s'élevèrent à \$9,849,261, comparativement à \$10,327,127 en 1930, soit \$522,866 ou 5 pour cent de moins.

Les recettes diverses et celles provenant de placements au dehors atteignent \$2,352,988 contre \$2,157,423 en 1930, soit une augmentation de 9.1 pour cent. Dans ces recettes il faut inclure les dividendes reçus de la Northern Electric Company et d'un certain nombre de compagnies raccordées dans lesquelles votre Compagnie détient des actions. Quelques-uns de ces dividendes n'ont pas été gagnés en entier et nous en partie payés à même les surplus accumulés au cours des années précédentes.

La conséquence forcée de la diminution des affaires de longue distance et de la densité moindre du trafic local et de la réduction du programme de construction et d'entretien des lignes de transmission a été de diminuer le volume du travail. Cette diminution a permis certaines économies sur les frais d'exploitation et sur les frais généraux, lesquelles, ajoutées à celles pratiquées dans d'autres domaines, ont occasionné une diminution de \$1,827,982 dans les dépenses prévues.

D'autre part, il faut constater une augmentation de \$1,182,267 au chapitre des déboursés pour intérêts, dépréciation et taxes, ce dernier item ayant augmenté de 12.7 pour cent. Les recettes brutes excèdent les déboursés par \$5,791,982, mais, comme l'année dernière, la différence n'aura pas suffi pour faire face au dividende régulier de 88 par action et il a fallu tirer à concurrence de \$297,856 sur le surplus accumulé. Les recettes nettes représentent \$7,62 par action. Les opérations des six premiers mois de l'année faisaient voir un léger surplus après prélèvement du dividende. C'est dans la seconde moitié de l'année que le dividende n'a pas été gagné en entier.

Nous avons achevé, au cours de l'année, l'immense tâche de la rue Bell à Montréal, lequel est destiné à recevoir nos tableaux de longue distance et l'outillage connexe. Les autres travaux de construction auront été peu importants, ne consistant qu'à modifier des immeubles déjà en existence. Nous avons continué la conversion graduelle au système à cadran dans les villes de Montréal et de Toronto. Dans les cinq villes où le service à cadran est installé, le nombre des postes (à cadran) s'élevait en fin d'année à 315,588, ce qui représente 67 pour cent des postes en service dans ces villes et 41 pour cent des postes du réseau entier.

Nous avons continué la conversion graduelle au système à cadran dans les villes de Montréal et de Toronto. Dans les cinq villes où le service à cadran est installé, le nombre des postes (à cadran) s'élevait en fin d'année à 315,588, ce qui représente 67 pour cent des postes en service dans ces villes et 41 pour cent des postes du réseau entier.

Parmi les travaux importants, achevés au cours de l'année il faut mentionner les centraux "Plateau", "Dexter" et "Dollard" à Montréal, "Waverley" et "Mayfair" à Toronto.

Par suite des additions au système à cadran nous avons retiré du service les centraux manuels "Uptown" et "Plateau" à Montréal, le central "Waverley" à Toronto.

Nous avons fait des additions à 15 centraux manuels au cours de l'année. Nous avons mis en service à Toronto un nouveau tableau à longue distance du type le plus récent. Nous avons terminé la pose d'un câble de longue distance entre Toronto et London au cours de l'année dernière et commencé l'installation du tronçon canadien d'un nouveau câble entre Montréal et Elizabethtown, N. Y. Ce câble va ajouter aux circuits à fil découvert que nous possédons entre Montréal et New-York.

Nous avons effectué d'importants travaux de reconstruction sur les lignes à découvert entre Sudbury et Sault-Sainte-Marie, London et Sarnia, et entre rescott et Kingston. Le circuit à découvert entre Montréal et Sherbrooke, commencé en 1930, est maintenant terminé. Au cours de 1931 nous avons ajouté à notre réseau 18,300 milles de circuit de longue distance, dont 10,600 milles ont été obtenus au moyen de courants porteurs (carrier channels) et le reste est en câbles ou en lignes à découvert.

L'augmentation continue du trafic téléphonique avec les provinces maritimes a nécessité des circuits directs additionnels entre Montréal et Halifax et entre Montréal et St-Jean.

Nous avons également ajouté trois circuits entre le territoire de votre compagnie et Winnipeg, dont deux de Toronto et un de Montréal. Tous ces circuits téléphoniques font partie du réseau téléphonique trans-canadien qui fournit maintenant des facilités à longue distance d'un océan à l'autre, toutes en territoire canadien. Ce réseau fut officiellement inauguré par S. E. le gouverneur général, le 25 janvier 1932.

Bourse de New-York

Cours journaliers par la maison GIFFORD & RANVILLE, courtiers, 225 rue Notre-Dame ouest, Montréal	Quot.	Mid.
Air Reduction	74 1/2	75 1/2
Allied Chemical	74 1/2	75 1/2
American Can	66 1/2	67 1/2
American Foreign Power	14 1/2	15 1/2
American Power & Light	14 1/2	15 1/2
American Smelting	15 1/2	16 1/2
American Water Works	12 1/2	13 1/2
American Tel. & Tel.	12 1/2	13 1/2
Anacosta	10 1/2	11 1/2
Ashtabula	8 1/2	9 1/2
Atlantic Refining	10 1/2	11 1/2
Auburn	11 1/2	12 1/2
Baltimore & Ohio	17 1/2	18 1/2
Bethlehem Steel	21 1/2	22 1/2
Canadian Pacific	15 1/2	16 1/2
Commercial Solvents	8 1/2	9 1/2
Chrysler Motors	11 1/2	12 1/2
Coca-Cola	11 1/2	12 1/2
Columbia Gas & Electric	13 1/2	14 1/2
Cons. Gas of New York	62 1/2	63 1/2
Corn Products	37 1/2	38 1/2
Commonwealth Southern	4 1/2	5 1/2
Dupont	12 1/2	13 1/2
Electric Power & Light Corp.	35 1/2	36 1/2
General Foods Corp.	22 1/2	23 1/2
General Motors	21 1/2	22 1/2
Gillette	21 1/2	22 1/2
General Electric	21 1/2	22 1/2
General Railway Signal	21 1/2	22 1/2
Hudson	10 1/2	11 1/2
Int. Tel. & Tel. Co.	10 1/2	11 1/2
Johns Manville	22 1/2	23 1/2
Kennecott Copper	10 1/2	11 1/2
Loews Theatres	30 1/2	31 1/2
Montgomery & Ward	9 1/2	10 1/2
Nashua	13 1/2	14 1/2
National Biscuit	43 1/2	44 1/2
National Power Light	30 1/2	31 1/2
New York Central	30 1/2	31 1/2
Norfolk	25 1/2	26 1/2
New Haven	25 1/2	26 1/2
Pennsylvania R. R.	30 1/2	31 1/2
Continental Can.	56 1/2	57 1/2
Pub. Service of New Jersey	56 1/2	57 1/2
Radio Corporation	9 1/2	10 1/2
Remington Rand	2 1/2	3 1/2
Republic Iron	3 1/2	4 1/2
Sears Roebuck	33 1/2	34 1/2
Simmons Bed	8 1/2	9 1/2
Standard Oil	9 1/2	10 1/2
Standard Brand	11 1/2	12 1/2
Standard Gas & Electric	13 1/2	14 1/2
Standard Oil of New Jersey	28 1/2	29 1/2
Sococo Vacuum Oil	10 1/2	11 1/2
Studebaker	11 1/2	12 1/2
Texas Corp.	12 1/2	13 1/2
Union Pacific	8 1/2	9 1/2
United Aircraft	15 1/2	16 1/2
United Gas Improvement	19 1/2	20 1/2
U. S. Rubber	4 1/2	5 1/2
U. S. Industrial Alcohol	24 1/2	25 1/2
U. S. Steel	40 1/2	41 1/2
Vanadium	14 1/2	15 1/2
Western Union	44 1/2	45 1/2
Westinghouse	30 1/2	31 1/2
Woodworth	42 1/2	43 1/2

Le marché des changes

Cote des devises étrangères fournie par la maison L.-G. Beaubien et Cie, banquiers et agents de change.

Cours moyens le 18 février 1932

Angleterre, 1 ster.	\$4.86 2-3 83.95
France, franc	0.391 75 0.453
Belgique, belga	1.390 1.603
Italie, lire	1930 0.598
Suisse, franc	1930 2.246
Hollande, florin	4020 4.657
Espagne, peseta	1930 0.889
Suède, couronne	2680 2.185
Norvège, couronne	2680 2.215
Danemark, couron.	2680 2.195
Bresil, milreis	3200 0.725
Etats-Unis, dollar	1.41% prime
Allemagne, r. marks	2380 2.735

Riche découverte d'or

Un dépôt de minéral d'or, le plus riche peut-être qu'on ait trouvé au Canada ces dernières années a été découvert cette dernière semaine à la surface du terrain à Three Duck Lake, dans le nord de l'Ontario, immédiatement à l'ouest de la station Makwa, sur la ligne principale du Canadian National. L'analyse du minéral faite par le géologue du gouvernement a révélé qu'il pouvait rendre de \$100 à \$114 la tonne. C'est une richesse d'autant plus remarquable que le minéral de la mine Porcupine rend moins de \$10 la tonne. D'après le service des ressources naturelles du Canadian National la veine aurifère de Three Duck Lake se rencontre dans une couche de roc sédimentaire datant de la période pré-uranienne, une formation géologique assez semblable à celle que l'on trouve à Kirkland Lake et dans les autres grands centres aurifères du Dominion.

BOURSE DE MONTREAL

Fluctuations de la matinée

(Compilation de la maison L.-C. Beaubien)

Ventes - Valeurs	Ouv.	Haut	Bas	Mid.	Chang.
170 Abitibi P. and P.	119 1/2	120 1/2	119 1/2	119 1/2	+
5 Bell Telephone	119 1/2	120 1/2	119 1/2	119 1/2	+
1195 Brazilian Traction	11 1/2	12 1/2	11 1/2	11 1/2	+
50 B.C. Packers	6 1/2	7 1/2	6 1/2	6 1/2	+
50 Canada Cement	6 1/2	7 1/2	6 1/2	6 1/2	+
10 Can. Car and Found.	6 1/2	7 1/2	6 1/2	6 1/2	+
150 Can. Ind. Alcohol	1 1/2	2 1/2	1 1/2	1 1/2	+
800 Can. Pac. Ry.	17 1/2	17 3/4	17 1/2	17 3/4	+
41 Con. Smelting	70	71	70	71	+
10 Can. Ind. Alcohol "B"	60	61	60	61	+
5 Dom. Steel and Cl. B.	2	3	2	3	+
150 Dryden	1 1/2	2 1/2	1 1/2	2 1/2	+
5 Enamel and Heating	6 1/2	7 1/2	6 1/2	7 1/2	+
35 Hamilton Bridge	5.10	5.11	5.10	5.11	+
10 Hollinger Con. Cold	9 1/4	9 3/4	9 1/4	9 3/4	+
315 Int. Nickel	4	5	4	5	+
100 Massey-Harris	36	37	36	37	+
31 Mot. Power	12 1/2	13 1/2	12 1/2	13 1/2	+
25 Sherwin Williams	63 1/4	64 1/4	63 1/4	64 1/4	+
30 Can. Cement	5	5 1/2	5	5 1/2	+
110 Can. Steamship	5	5 1/2	5	5 1/2	+

Cours du blé

Winnipeg	Haut	Bas	Mid.
Maï	65 1/2	66 1/2	65 1/2
Juillet	67 1/2	68 1/2	67 1/2
Octobre	68 1/2	69 1/2	68 1/2

Sur le Curb

Cours journaliers par la maison L.-G. Beaubien et Cie, 471 rue Saint-François-Xavier	Quot.	Mid.
160 B. Am. Oil	35	36 1/2
250 Home Oil	35	36 1/2
100 Imperial Oil	10 1/2	11 1/2
50 Int. Petroleum	10 1/2	11 1/2
140 Walk Good	3 1/2	4 1/2
UTIL. PUB.	2 1/2	3 1/2
300 Beuharn. P.	2 1/2	3 1/2
100 Siscoe	60 1/2	61 1/2
40 Noranda	16 1/2	17 1/2

Dividende déclaré

Dominion Stores Ltd., 30 sous par action (fonds américains) payables le 1er avril aux actionnaires inscrits le 15 mars.

Les renseignements

Brazilian Traction	1.00	1.00
Brit. American Oil	2.00	2.00
Brit. Col. Power "A"	8.00	8.00
Bell Telephone	6.00	6.00
Building Products "A"	2.00	2.00
Calgary Power	6.00	6.00
Can. Cement priv.	5.50	5.50
Can. Car. Mat.	1.50	1.50
Can. North. Power	8.00	8.00
Can. North. Power priv.	7.00	7.00
Can. Pac. Ry.	1.00	1.00
Can. Bronze	1.25	1.25
Can. Bronze, priv.	7.00	7.00
Can. Car. Can.	2.00	2.00
Can. Converters	2.00	2.00
Can. Car. Priv.	1.75	1.75
Chas. G. Elec. priv.	3.50	3.50
Can. Hydro E. priv.	6.00	6.00
Dom. Ind. Products	1.00	1.00
Dominion Bridge	2.50	2.50
Dominion Glass	5.00	5.00
Dominion Glass priv.	7.00	7.00
Dominion Stores	1.20	1.20
Dominion Textile	5.00	5.00
Dominion Textile priv.	7.00	7.00
Eastern Dairies	2.00	2.00
Foundation Co.	1.00	1.00
Goodyear priv.	1.00	1.00
Chas Gurd	2.00	2.00
Ham. Bridge priv.	6.50	6.50
Hollinger	5.50	5.50
Imperial Oil	5.50	5.50
Imperial Tobacco	5.50	5.50
Int. comp.	1.00	1.00
International Petroleum	1.00	1.00
Jamaica P. S. priv.	7.00	7.00
Lake Shore	2.50	2.50
Lindsay, C. W.	1.00	1.00
Lindsay, C.W. priv.	6.50	6.50
McKinnon, priv.	7.00	7.00
McColl Pottery	1.00	1.00
McIntyre P.	1.00	1.00
Montreal Cottons	6.00	6.00
Montreal Cottons priv.	7.00	7.00
Montreal Power	1.00	1.00
Montreal Tramways	1.00	1.00
National Breweries	1.00	1.00
National Breweries priv.	2.00	2.00
National Steel Car	6.00	6.00
Ogilvie, priv.	6.00	6.00
Pape Hersey	5.00	5.00
Perman, priv.	6.00	6.00
Power Corporation	2.00	2.00
Power Corp. priv.	6.00	6.00
Shawinigan	1.00	1.00
Price Bros. priv.	6.50	6.50
Quebec Paper	1.00	1.00
Sherwin Williams	1.00	1.00
Sherwin Williams priv.	7.00	7.00
South Can. Power	1.00	1.00
South. Can. Pow. priv.	6.00	6.00
Steel Canada	1.75	1.75
Teck Hughes	6.00	6.00
Tooke Bros. priv.	7.00	7.00
Tyler & Tobac, priv.	7.00	7.00
Viaui priv.	7.00	7.00
Walker Gooderham	25	25
BANQUES		
Montréal	\$12	12
N-Escote	16	16

LA VIE SPORTIVE

Le Canadien a triomphé du Chicago

Chicago, 18. — Le Canadien semble être de nouveau sur la voie du championnat, car, à moins d'accident aux joueurs de Cecil Hart, les habitants ont de grandes chances de décrocher leur troisième championnat consécutif et d'établir par le fait même un record difficile à battre. Le Bleu Blanc Rouge est passé en première place dans la section canadienne grâce à sa victoire d'hier soir sur les Eperliers Noirs de Chicago par un résultat final de 3 à 1. Les champions du monde n'ont aucune difficulté à vaincre les protégés du major McCoughlin et on peut dire que les habitants auraient pu battre leurs adversaires par un résultat plus élevé s'ils avaient tenu à le faire, mais ils se contentèrent de s'assurer la palme sans prendre de risques inutiles.

Wildor Laroche fut le grand acteur de la victoire du Canadien hier soir et ce substitut d'ailleur d'ait eut réussi à donner un avantage de deux points aux visiteurs dans la première période en enregistrant deux fois au cours de ses premières dix minutes de jeu. Wildor réussit à prendre Gardiner en défaut grâce à l'aide reçue de Pete Lepine et d'Armand Mondou.

Aurèle Joliat a encore joué de malchance au cours de cette partie. A la deuxième période, il eut plusieurs belles chances de compter sur son club, mais à chaque fois il fut victime de la vilaine guigne et en quatre circonstances, alors qu'il était seul devant les buts du Chicago, il ne parvint pas à loger sa couteuche dans les filets du club rival.

Albert Leduc a réussi à compter le troisième point du Bleu Blanc Rouge sur une passe de Gagnon, mais avant la fin de la troisième période, Gottselig parvint à épargner un blanchissage à son club en prenant George Hainsworth en défaut après avoir reçu la rondelle du gros Taffy Abel.

La partie fut dénuée de brutalité et quatre punitions seulement furent infligées par les arbitres Hewitson et Goodman, dont trois à la première période et une à la manche finale.

CHICAGO	but	Gardiner
Mantha	défense	Abel
Burke	défense	Graham
Dorenz	centre	Cook
Collier	ailleur	Thompson
Jagnon	ailleur	March
Subs.	Canadien: Mondou, Wasie, Leduc, Lepine, Laroche, Laroche, G. Mantha et Lesieur.	
Subs.	Chicago: Bostrom, Ripley, Couture, Lowrey, Holmes, Wentworth, Gottselig, Boucher et Coulter.	

Arbitres: Goodman et Hewitson.

Première période
Canadien: Laroche-Mondou-Lepine 7-26
Chicago: Laroche-Lepine 7-59
Punitions: Boucher, March, Mondou.

Deuxième période
Pas de point.
Pas de punition.

Troisième période
Canadien: Leduc-Gagnon 3-05
Chicago: Gottselig-Abel-March 5-40
Punition: S. Mantha.

Punitions
Canadien: Laroche-Mondou-Lepine 7-26
Chicago: Laroche-Lepine 7-59
Punitions: Boucher, March, Mondou.

Deuxième période
Pas de point.
Pas de punition.

Troisième période
Canadien: Leduc-Gagnon 3-05
Chicago: Gottselig-Abel-March 5-40
Punition: S. Mantha.

Punitions
Canadien: Laroche-Mondou-Lepine 7-26
Chicago: Laroche-Lepine 7-59
Punitions: Boucher, March, Mondou.

Deuxième période
Pas de point.
Pas de punition.

Troisième période
Canadien: Leduc-Gagnon 3-05
Chicago: Gottselig-Abel-March 5-40
Punition: S. Mantha.

Punitions
Canadien: Laroche-Mondou-Lepine 7-26
Chicago: Laroche-Lepine 7-59
Punitions: Boucher, March, Mondou.

Deuxième période
Pas de point.
Pas de punition.

Troisième période
Canadien: Leduc-Gagnon 3-05
Chicago: Gottselig-Abel-March 5-40
Punition: S. Mantha.

Punitions
Canadien: Laroche-Mondou-Lepine 7-26
Chicago: Laroche-Lepine 7-59
Punitions: Boucher, March, Mondou.

Deuxième période
Pas de point.
Pas de punition.

Troisième période
Canadien: Leduc-Gagnon 3-05
Chicago: Gottselig-Abel-March 5-40
Punition: S. Mantha.

Punitions
Canadien: Laroche-Mondou-Lepine 7-26
Chicago: Laroche-Lepine 7-59
Punitions: Boucher, March, Mondou.

Deuxième période
Pas de point.
Pas de punition.

Troisième période
Canadien: Leduc-Gagnon 3-05
Chicago: Gottselig-Abel-March 5-40
Punition: S. Mantha.

LA LIGUE DES CHEMINS DE FER ET DU TELEPHONE

La joute disputée hier soir au Forum dans la première partie de détail pour le championnat de la Ligue du Téléphone et des Chemins de Fer, démontre que les clubs de ce circuit amateur sont bien balancés car après soixante minutes de jeu les clubs du Pacifique Canadien et du Canadien National ont dû quitter la glace avec un résultat nul de 1 à 1. La partie décisive de cette série de détail aura lieu mercredi soir prochain alors que les deux clubs devront jouer tant qu'une décision n'aura pas été obtenue.

Dans la première période le Pacifique Canadien a eu de beaucoup l'avantage, mais le jeu merveilleux de Seed dans les buts du Canadien National a empêché un score élevé. Gaudette, Alexandre et autres firent des montées de toute beauté, mais échouaient devant le mur infranchissable qui présentait la défense du C.N.R. Au bout de 10 minutes et 52 secondes, Raymond fit une montée et il fut forcé derrière les buts du C. N. R., mais il réussit à faire une passe à Gaudette qui avait Seed à sa merci, et il donnait l'avance à son club.

Au bout de 17:41 Currie sur une passe de Powers réussissait à égaliser les chances.

Dans la 2ème période, le Canadien National a mené le bal pendant les premières dix minutes, et Gervais du C.P.R. se fit blesser au cours d'une mêlée, et n'apparut plus sur la glace.

Dans la troisième période, quoique le C. P. R. ait eu un avantage marqué du jeu, Seed a résisté à toutes leurs attaques. Au moins en trois occasions, il sauva des points sûrs, et il fut certainement le héros de cette partie.

Dans la deuxième joute à l'Affiche le Northern Electric a subi un échec aux mains du Téléphone Bell par un résultat de 7 à 3.

Alignement des équipes:

3-Bell: Adams	17.25
3-Bell: Kelly	17.25
4-Bell: Thibault	19.00
Pas de punition.	
Deuxième période	
5-Bell: F. Valois	7.37
6-Northern: Kelly	13.44
Pas de punition.	
Troisième période	
7-Northern: O'Connell	10.01
8-Northern: Grant	13.47
9-Bell: Ahearn	14.00
10-Bell: Jotkus	18.95
Punitions: Thomson, Ahearn.	
DEUXIEME PARTIE	
C.P.R.	C.N.R.

Première période

1-Bell: Reeves 18
2-Bell: Vaiois 11.40
3-Bell: Kelly 17.25
4-Bell: Thibault 19.00
Pas de punition.

Deuxième période

5-Bell: F. Vaiois 7.37
6-Northern: Kelly 13.44
Pas de punition.

Troisième période

7-Northern: O'Connell 10.01
8-Northern: Grant 13.47
9-Bell: Ahearn 14.00
10-Bell: Jotkus 18.05
Punitions: Thomson, Ahearn.

DEUXIEME PARTIE

C.P.R.	but	Seed
Boulanger	déf.	Powell
K. Grant	déf.	Mongon
Gervais	centre	Kelly
Alexandre	avant	S. Kelly
Gaudette	avant	Murray
Substituts:		
C. P. R.: Pilon, Page, Vennor, Mullian, Savard.		
C. N. R.: Parsons, Lee, Kerr, Currie, Proulx, Kessler.		

Première période

1-C.P.R.: Gaudette 10.52
2-C.N.R.: Currie 6.33
Punitions: Gervais, Lee.

Deuxième période

Pas de point.
Punition: Grant.

Troisième période

Pas de point.
Punition: Currie.

Arbitres: Sanyé et Moore.

Les champions sont défaits

Ottawa, 18. — Le club Winnipeg, qui a remporté le championnat mondial du hockey amateur, lors des séries des Olympiades, au Lac Placide, a subi son premier échec hier soir, alors que les champions ont été vaincus par une équipe d'étoiles d'Ottawa, par un résultat de 4 à 1.

Jack Moussette marqua deux fois pour l'équipe locale, une fois au cours de la première période et une fois au cours de la seconde. Bill Cowley et Georges Rheaume s'attribuèrent les deux autres points dans la seconde période.

Tic Garbutt épargna aux champions l'humiliation d'un blanchissage en transformant une passe de Sutherland, manquant ainsi le seul but de la troisième période. Six mille personnes assistaient à la partie.

Ce soir, le festival à Saint-Laurent

Quelques heures encore et la fanfare du Collège sonnera l'ouverture du festival, dans l'arène spacieuse, remplie de spectateurs à pleine capacité. Les organisateurs se sont prodigués et le programme élaboré avec soin promet des surprises et de l'intérêt.

La présidence de la soirée a été confiée à M. T. O. Grothé, bijoutier, ancien élève de Saint-Laurent. Ceux qui par oubli auront négligé de se rendre au Collège, manqueront la soirée de leur vie. Songez donc, une partie mouvementée entre l'équipe Omer De Serres, de la Ligue Commerciale, et celle des collégiens déjà vainqueurs dans une rencontre précédente. Puis une autre entre le Collège Notre-Dame et le C. S. L. Junior. Et ce n'est encore que le début. Des courses, une partie de balle, mille en soulers de peau, de la musique, etc., etc. Au surplus, la gaieté vive des collégiens du Collège brio mettra dans la fête un assaisonnement de tout choix.

Jarry et Frère et Crane ont annulé hier

Les clubs Jarry et Frère et Crane se sont rencontrés hier soir dans la première partie de la série de détail pour le championnat de la Ligue Commerciale et après une dure lutte de soixante minutes, les deux clubs ont laissé la glace sur un pied d'égalité, le résultat étant de 1 à 1.

Les deux clubs seront de nouveau aux prises mercredi soir prochain, à l'Arena Mont-Royal dans la partie décisive.

Dans les deux premières périodes, le Jarry eut un avantage marqué sur ses adversaires. Muir, gardien de buts du Crane, a joué une phénoménale partie dans ses filets et le Crane lui doit beaucoup de n'avoir pas subi une défaite.

La partie fut marquée par plus de vingt punitions, dont deux pour le match. Ce fut la plus rude partie, à l'Arena Mont-Royal, depuis plusieurs années.

Les clubs Omer De Serres et Banque Canadienne Nationale ont subi venus aux prises dans une joute d'exhibition qui s'est terminée en faveur des banquiers, par 2 à 0.

Alignement des équipes:

Punitions: Donnelly 2, Galbraith 1.
Cadorette, Pirrie, Shibley.

Deuxième période

2—Crane, Shibley 19.3
Punitions: Bélanger, Leduc, Jarry, Donnelly, Rivest, Pirrie.

Troisième période

Pas de point.
Punitions: Donnelly, Welch, Galbraith, Ethier.

Première période

1-Jarry Frères, Cadorette 6.45
Punitions: Donnelly 2, Galbraith, Cadorette, Pirrie, Shibley.

Deuxième période

2-Crane, Shibley 19.55
Punitions: Bélanger, Leduc, Jarry, Donnelly, Rivest, Pirrie.

Troisième période

Pas de point.
Punitions: Donnelly, Welch, Galbraith, Ethier, Pirrie, deux mineures et un match, Mundey, une mineure et un match.

Banque Nationale O. De Serres

Archambault	but	Bricault
Brunt	déf.	Bennett
Arcaud	déf.	Carter
Gagnon	centre	Armand
Bourgoin	avant	Gagné
Lapointe	avant	Sullivan
Subs. Banque C. Nationale: Leduc, Hamel, Oiseau, St-Jean, Gaudette.		
Subs. Omer De Serres: Laroche, Lanthier, Archambault, Elie, Cormier, Walker.		

Pas de point.

Punition: Bourgoin.

Deuxième période

1-B. C. N., Brunt 3.30
Pas de punition.

Troisième période

2-B. C. N., Gagnon 11.25
Pas de punition.

Une exposition bien réussie

Plus de 1500 personnes se sont rendues hier soir à l'exposition canine de la Montreal Kennel Association. Elles ont été témoins d'un succès complet. Le nombre des chiens inscrits, lequel dépassa deux cents, atteste la variété des entrées et comme la qualité rivalisait avec la quantité, les amateurs sont partis enchantés.

Les juges ont été à la hauteur de la tâche et ils ont maintenu leur réputation d'experts consciencieux et avisés. Organisée avec un soin minutieux sous la direction du Dr J.-H. Villeneuve, l'exposition s'est ouverte à huit heures. Les juges dirent se dépenser en activité afin d'arriver au résultat final. Le premier prix de l'exposition fut gagné par le bouledogue anglais Cloudsley Bridgroom, de Mlle Raffter, suivi de près par le pékinois Chupong-Sing, de Mlle Geraldine Yates, le 3ème prix allant à Rogerum of Dundas, un alsacien à Mme J. B. Brown.

Les autres prix furent gagnés comme suit:

Alsacien: Mme J. B. Brown, Rogerum of Dundas; Beagles: Fred Larue; Black and Tan miniature: Mme V. Clérux, Criquelette; Boston Terrier: M. W. Barnes St. John, Carrie; Bull Terrier: Joseph Leclaire, Lime Stone Lindberg; Chihuahua: Mme A. Giroux, Mary Pickford; Collie: John Meighen, Bellevue Dolly; Dalmatian: William Kelley, Master Driver; Bouledogue anglais: Mlle Raffter, Cloudsley Bridgroom; Bouledogue français: E. Simard, Clemenceau; Esquimaux: H. J. Long, Baff; French Poodles: F. Thorpe, Beauty; Setter irlandais: W. P. Roy, Rip; Keeshounds: Mlle M. Butler, Alie d'Evendale; Miers de Malte: Dr P. Perrin, Blanc-Boc; Kerry Blue Terrier: Mme C. Macdavid, Entry; Pékinois: Mlle Geraldine Yates, Shu-Pong-Sing; Poméranien: Mme A. Riou, Roy-aume Bobby; Schipperke: Adam Petit; Epagneul Springer: Georges Alarie, Fanny; Terrier d'appartement: P.-E. Paquette, Ti-Mousse; Fox-Terrier, poil hérissé: Netherwood Kennel, Dynamite of Netherwood; Yorkshire Terrier: Mme Dillworth, Lady Sally; Meilleur sujet de l'exposition: Mlle Raffter, bouledogue; deuxième meilleur: pékinois, Shu-Pong-Sing, Mlle G. Yates; troisième meilleur: alsacien, Mme J.B. Brown, Rogerum of Dundas; meilleur chien de chasse: W. P. Ray, setter irlandais, Rip; meilleur chien de race non-sportive: Bouledogue de Mlle Raffter; meilleur chien de travail alsacien: Rogerum of Dundas, Mme J.B. Brown; meilleur terrier: Netherwood Kennel, Fox Terrier, Dynamite of Netherwood; meilleur chien d'appartement: le pékinois de Mlle Yates.

Les joutes auront lieu à l'étranger

Les amateurs montréalais seront privés de leur sport favori ce soir, car le hockey fera place à une séance de patinage de fantasia au Forum, mais par contre trois joutes seront disputées à l'étranger, entre les clubs de la Ligue Nationale et ces rencontres ne manqueront pas de susciter un vif intérêt.

Le club Montréal ira rendre visite aux Américains de New-York alors que ces deux clubs se disputeront les honneurs de la victoire pour la dernière fois cette saison et comme les Maroons ont remporté une victoire facile sur l'équipe de Bill Dwyer, mardi soir, l'on conçoit de grandes chances aux hommes de Sprague Cleghorn de s'assurer la palme et d'améliorer leur position dans la course au championnat du circuit Calder.

Harold Starr sera de retour à son poste ce soir, mais cependant le Montréal sera privé des services de Nelson Stewart et de Hooley Smith, les deux meilleurs centre de James Strahan, mais même avec ce handicap, l'on a confiance de voir les Maroons remporter la palme.

Les Rangers, qui mènent actuellement dans la division américaine, joueront contre les Leafs à Toronto, pendant que le Detroit recevra la visite des Bruins de Boston.

Les arbitres pour les rencontres de ce soir seront les suivants: A New-York, Rodden et Mallinson; à Toronto, Cleghorn et Daignault; à Detroit, Hewitson et Goodman.

Les résultats de la lutte

Norfolk, Va. — Jim Londo bat Mike Romano, 22.

Philadelphie. — Gus. Sonnenberg, bat Karl Pojello, 39.41; Pinky Gardner bat John Carlin, 21.50; Joe Montana bat Bob Wilkie, 22.40; George Zarynow bat Billy Bartush, décision, 30.

New-York. — Joe Malcewicz bat Charley Strack, 34.11; Danny Winter et Carlos Henrique ont annulé, 30; Stanley Pinto bat Al Beverage, 11.14; Jack Sherry bat George Harben 1.44; Len Macaluso et John (Casey) Kazanjian ont annulé, 30; Springfield, Mass. — Henri Dechane a défait Charley Hanson, deux chutes sur trois.

Kansas City. — Joe Savoldi bat Abe Coleman, 27.30 et 30 secondes.

Tournoi de boxe au M.A.A.A.

Onze combats fort intéressants ont été disputés hier soir lors du tournoi de boxe organisé par le M. A.A.A. au club de la rue Peel, et les nombreux amateurs présents ont été enchantés de leur soirée, voici le résultat des rencontres à l'Affiche:

112 lbs.—Desrochers, St-Zotique, bat Gervais, Belk, Cort.; décision.

126 lbs.—Smith, C.P.R., bat Debrofsky, Pioneer; décision.

118 lbs.—Martin, Westward, bat MacDermott, Black Watch; décision.

126 lbs.—Archer, Black Watch, bat Bolton, M.A.A.A.; décision.

126 lbs.—Delamarre, C.P.R., bat Mayer, St-Zotique; décision.

118 lbs.—Gerson, Y.M.H.A., bat Brisebois, St-Zotique; K.O. technique en 1 ronde.

118 lbs.—Conlin, Black Watch, bat Eddie Heathfield, National; décision.

126 lbs.—Wise, Verdun, bat Maliff, Black Watch; décision.

135 lbs.—Primerose, C.N.R., bat Heathfield, National; décision.

135 lbs.—Frank McCormick, M. A.A.A., bat Maurice Gauron, Y.M.C.A.; décision.

160 lbs.—Rosario Baillargeon, Marceau, bat G. Cinq-Mars, Verdun; décision.

Le patinage de fantasia

Des patineurs de l'Amérique, de l'Europe et de l'Orient ont passé hier par l'épreuve préliminaire du premier tournoi qui soit tenu à Montréal pour le championnat mondial du patinage artistique. Ils ont exécuté, avec une grace toute calligraphique, les pas conventionnels obligatoires pour "se classer" en vue de la finale, qui aura lieu ce soir au Forum. Ils réserveront, d'après les règlements, leurs improvisations pour ce soir et l'on peut s'attendre, à en juger par les exploits d'hier et la maîtrise dont les concurrents ont fait preuve, à une séance finale des plus brillantes et des plus contestées.

Les Mushers arrivent à Québec

Québec, 17. — Shorty Russick, fameux "musher" dont les prouesses dans les courses d'attelages de chiens ne se comptent plus, est arrivé à Québec hier avec ses bêtes. Il va participer au grand derby international, dont les trois étapes de 40 milles chacune doivent être courues lundi, mardi et mercredi prochains. Russick possède une grande expérience dans ce genre d'épreuves et ses chiens sont doués d'une rare endurance. Mais il aura à se mesurer contre des "mushers" d'une valeur peu commune dans l'Est: Emile Saint-Goddard, Seppala, Earl Brydges, Roger Hains, pour ne rien dire des concurrents locaux, qui ne sont pas non plus à négliger.

Leonhard Seppala est l'un de ceux à qui on concède les plus grandes chances. Il a à sa disposition des chiens sibériens en lesquels il met une grande confiance. La plupart des autres attelages se composent de "huskies", le type de chiens le plus répandu dans les régions de la province où l'on a recours, l'hiver, à ce genre de locomotion.

La course suscite beaucoup d'intérêt dans les cercles sportifs et des visiteurs sont attendus en grand nombre à Québec pour la circonstance. On sait qu'un grand bal masqué doit avoir lieu au château Frontenac, mercredi soir, le 24, pour marquer le couronnement de cet événement sportif.



ROXY

Réunit en elle toutes les qualités

20 pour 25c
12 pour 15c

Aussi en boîtes plates de 50 et de 100

L. O. GROTHÉ LIMITÉE
Fournisseurs des plus fins tabacs

Le classement des équipes

LIGUE NATIONALE
Section Canadienne

	G.	P.	N.	P.	C.	Pts
Canadien	17	14	5	82	82	39
Toronto	16	13	5	105	84	37
Maroons	13	18	6	114	116	32
Américain	12	17	6	58	92	30

Section Américaine

Rangers	19	10	6	94	69	44
Chicago	12	14	10	60	69	34
Boston	13	13	9	88	77	33
Detroit	14	16	5	73	85	33

LIGUE INTERNATIONALE

Buffalo	14	10	9	62	54	37
London	14	11	8	63	45	37
Detroit	14	10	8	68	59	36
Windsor	14	13	6	77	68	34
Cleveland	13	16	5	76	85	31
Syracuse	12	16	6	76	84	30
Pittsburg	10	16	8	56	82	28

LIGUE CAN.-AMERICAINE

Providence	17	6	4	98	64	38
Boston	13	13	3	85	84	29
Philadelphie	12	13	4	64	70	28
New-York	11	13	6	63	73	28
New-Haven	12	12	3	66	61	27
Springfield	8	16	4	64	87	20

LIGUE PROVINCIALE

avec Montréal

La direction du club Montréal annonce ce matin qu'elle avait re-

Les décorations étrangères

La proposition Choquette, au Conseil législatif, pour permettre aux citoyens de la province de Québec de recevoir des titres et distinctions honorifiques — M. du Tremblay appuie la motion — La Légion d'honneur et l'Ordre de Jérusalem — Les objections de M. Thériault

Québec, 18. — Un très intéressant débat a commencé, hier après-midi, au Conseil législatif et avait pour sujet les décorations. Il a été soulevé par le Dr Ernest Choquette, qui, la veille, avait inséré sur l'ordre du jour, la motion suivante: "Qu'une requête soit adressée à Sa Majesté le Roi, le priant de ne pas considérer la province de Québec comme assujettie aux résolutions adoptées par la Chambre des Communes du Canada le 21 mai 1918 et le 22 mai 1919, relatives aux titres et aux distinctions honorifiques et que des représentations soient adressées aux autorités fédérales protestant contre l'expression d'opinion qu'elles ont formulée à l'effet que ni la France ni les pays étrangers ne devraient, à raison desdites résolutions, accorder de décorations aux citoyens canadiens."

Cette résolution a donné lieu, hier après-midi, à trois discours: de la part du parrain de la motion, M. le Dr E. Choquette; de M. P. R. Du Tremblay, qui a secondé la résolution; enfin de M. E. Thériault, qui s'est opposé à cette motion et qui a demandé à ses collègues de ne pas la passer. Le débat a été ajourné par M. Thomas Chapais.

M. Choquette a fait valoir à l'appui de sa demande qu'il fallait rendre plus solides les liens qui unissent le Canada français et la France comme aussi aider à former, chez nous, une élite intellectuelle de première classe.

M. Du Tremblay s'est appuyé surtout sur la constitutionnalité des résolutions passées par le Parlement fédéral. Il a déclaré qu'il ne s'agissait pas, d'ailleurs, d'une loi pour prohiber les décorations, mais de simples résolutions qui exprimaient un simple désir.

M. Thériault a protesté contre la motion. Il alléguait que l'on émettait un certificat d'incapacité envers nos représentants aux Communes qui ont tous voté en faveur des résolutions en question.

La Chambre, au cours de la séance d'hier après-midi, a passé plusieurs bills en première, deuxième et troisième lecture.

Avant de passer à l'ordre du jour, M. Choquette s'est levé et a fait le discours suivant, à l'appui de la motion dont nous donnons le texte plus haut:

M. Choquette

Selon que vous le constatez, la fin imminente de la session aussi bien que le texte nettement explicite de cette motion m'épargnent le souci de leurs commentaires.

La résolution que vous voyez mentionnée a été adoptée au parlement d'Ottawa au cours de la guerre, et à la suite de je ne sais plus quel incident, alors que les esprits étaient passablement en feu.

Elle ne visait d'ailleurs, dans l'intention des députés, que les titres, héréditaires ou autres, auxquels on attribuait plutôt un caractère politique, et qui provenaient du gouvernement britannique. Tout le débat dénote que personne ne songeait à ce moment à bannir les pures décorations honorifiques accordées par les gouvernements étrangers.

Je ne sais point si les sentiments se sont modifiés depuis. Mais si j'ai accepté de présenter cette motion, c'est en m'appuyant surtout sur les opinions d'un grand nombre de citoyens éminents de cette province, lesquels jugent que le vœu exprimé par le Parlement d'Ottawa, en 1918, touchant l'abolition des titres au Canada, ne lie nullement la province de Québec en ce qui concerne la propriété et les droits civils et autonomes dont jouissent eux-mêmes ses habitants à cet égard, et qui nous confèrent une égale prérogative royale.

Bien que l'on ait, à cette époque, mis fort peu d'obstacles à l'adoption de cette résolution, l'on commence à déplorer de plus en plus que l'on veuille aujourd'hui, selon que l'établit une lettre du premier ministre du Canada, en étendre la portée jusqu'aux pures titres honorifiques décernés par la France à nos concitoyens.

Et c'est ainsi que ceux qui s'intéressent à cette question et souffrent de la situation qu'elle crée, ont demandé que notre parlement exprime à son tour l'avis qu'il ne croyait point la province de Québec liée constitutionnellement par le vœu adopté par le parlement d'Ottawa, et que c'était en exagérer énormément la portée que de l'étendre aux décorations ou aux autres marques de distinction accordées par la France aux citoyens de Québec et des autres provinces.

Je ne veux pas, par ma motion, juger l'attitude prise à ce sujet par le gouvernement fédéral en 1918. Ce que je veux faire uniquement ressortir avec votre concours, c'est le regret que ces marques de distinction de la nature des décorations françaises, qui ne sont en somme à notre égard que des décorations honorifiques, ne comportent aucun titre et n'ayant aucun caractère politique, soient aujourd'hui refusées à notre pays, à cause de cette même résolution.

Comme déjà les journaux nous ont appris que le gouvernement d'Ottawa avait récemment permis à l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem de décorer des citoyens de nos provinces, qu'elles ne comportent aucun titre ni privilège, il semble que la même décision aurait dû s'appliquer à l'Ordre de la Légion d'honneur ou autres décorations de même nature.

C'est toujours avec quelque bonheur que nous rappelons que les deux plus importantes civilisations du monde ont participé à la formation de notre pays et que c'est

leur destinée, à toutes deux, de l'aider à atteindre son complet développement.

Ici, rien n'entrave la civilisation anglaise, alors que de nombreux périls menacent constamment l'avenir de la civilisation française, et il est incontestable que pour en conserver le flambeau intact, nous avons besoin que la France continue à nous apporter sa lumière intellectuelle.

Car il est une chose que beaucoup ont soutenue, que j'ai soutenue moi-même et que je crois juste: c'est qu'en ce qui concerne la part de travail à fournir en notre pays, à côté de nos concitoyens anglais, nous ne nous en acquitterons tousjours que proportionnellement au degré de valeur et de développement intellectuel que nous aurons atteint.

La légion d'honneur

En décernant des décorations aux Canadiens, l'Ordre de la Légion d'honneur n'a d'autre but d'ailleurs que de récompenser les services exceptionnels rendus à la France et de souligner l'effort de ceux qui se dévouent particulièrement à la diffusion de sa langue, au progrès de son art et de sa science et au succès des œuvres françaises au Canada.

Notre loyauté n'est donc nullement en cause. L'histoire atteste que nous avons précieusement conservé cette vertu l'une des plus belles de l'âme française. Nous ne pouvons donc pas cacher notre respect et notre amour pour la France, car elle fut notre mère. Aussi sommes-nous profondément sensibles à toutes les preuves d'amitié qu'elle veut bien nous donner.

Tout en créant parmi les nôtres une louable émulation dans l'effort qu'ils font pour s'assimiler le meilleur de la culture française, ces décorations contribuent à rendre plus étroit le lien nécessaire à notre survie. Car n'est-ce pas assurer au pays sa plus grande force de résistance contre la pénétration de l'esprit américain que de favoriser l'avancement de la culture française? Mettre obstacle à la distribution de ces décorations dans la province de Québec, serait donc nous priver d'un précieux moyen de féconde action française.

Car ces décorations sont reçues avec un sentiment mêlé de reconnaissance et de fierté dans tous les pays de la terre, sauf la Suisse allemande. Déjà un certain nombre de nos concitoyens sont revêtus de ces décorations. Et si c'est d'abord à leur honneur, c'est encore plus, j'en suis sûr, à l'honneur et à l'avantage même de notre province. Et comme des distinctions honorifiques leur confèrent naturellement une autorité supérieure en France, je devine combien souvent ces décorations leur ont déjà servi à l'avantage de notre jeunesse étudiante, cette fois, à obtenir à nos jeunes gens des faveurs ou privilèges quelconques dans les grandes institutions enseignantes ou artistiques de Paris ou auprès des maîtres de la science française.

Tels sont les motifs louables, joints aux motifs constitutionnels que j'ai exposés au début, et que d'autres développeront qui m'ont amené à soumettre la présente motion à votre approbation.

M. P. du Tremblay

Après avoir félicité son collègue de Rougemont, M. Du Tremblay se déclare heureux d'appuyer cette résolution. Il considère que les résolutions fédérales passées en mai 1918 et en mai 1919, du moins l'interprétation que l'on en donne, nient toutes les provinces du Canada. Et pourtant, ce n'est pas une loi qui a été passée. C'est une simple proposition qui a été faite par deux députés du temps, et le représentant de la division de Sorel rappelle dans quelles circonstances. On demandait dans ces résolutions de ne plus accorder de titres aux sujets canadiens. C'était un désir que l'on exprimait mais ce n'était pas une loi. Le gouvernement fédéral n'ont pas le droit de s'immiscer dans cette question qui est une prérogative royale. Dans la suite l'on a donné une portée trop considérable à cette résolution. On voulait alors empêcher l'octroi de titres honorifiques aux Canadiens. On a étendu la portée de l'acte au gouvernement français et aux autres gouvernements étrangers. Il ignore cependant si l'on n'a pas défendu à Sa Sainteté le Pape de donner des décorations.

M. Du Tremblay cite ensuite quelques passages d'une lettre écrite par M. Ernest Tétréau, secrétaire du Comité canadien de la Légion d'honneur à M. Bennett pour lui demander si la permission qui a été donnée de permettre les décorations de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem pourrait être donnée en faveur de la Légion d'honneur. A quoi le premier ministre du Canada a répondu que les décorations de l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem sont accordées parce qu'elles ne sont pas d'un ordre national sous le contrôle de l'Etat, mais qu'il n'en est pas ainsi de l'Ordre de la Légion d'honneur dont les décorations sont accordées par le président de la République française et, par conséquent, tombent sous la portée des résolutions fédérales.

M. Du Tremblay réitère que ces résolutions ne sont pas une loi mais simplement une prière; que s'il y avait lieu de passer une loi s'en suit-il qu'il appartiendrait plutôt aux provinces de la passer. Le parlement de la province a le droit simple de protester du moins de déclarer qu'il n'entend pas être assujéti à ces résolutions. Nous avons droit aux décorations. La société est telle que si elle est sujette aux châtiements et aux punitions, elle doit avoir droit aux récompenses. En terminant, il souhaite que l'état de choses qui existait avant les fameuses résolutions fédérales continue d'exister dans l'intérêt de l'Empire et du Canada.

M. Elisée Thériault

M. Thériault déclare qu'il s'accorde parfaitement avec le propos de la motion quant au principe, de reconnaître les mérites exceptionnels par une sorte de reconnaissance officielle et publique. Mais encore faut-il s'entendre sur la signification du mot mérites.

M. Thériault regrette que les marques de distinction que la vieille France accordait aux citoyens canadiens aient été prohibées. Mais la motion va plus loin.

Le parlement du Canada en 1919 a adopté une résolution pour demander de libérer le Canada non seulement des titres et distinctions honorifiques, mais aussi des décorations honorifiques. Plus tard, lorsque M. Ladner, de la Colombie britannique, député fédéral, a demandé à la Chambre des communes de revenir sur sa décision, nous avons vu la majorité des députés élus de tout le pays et un grand nombre des députés québécois voter contre la proposition Ladner.

"Si le principe de la décoration peut être juste en lui-même, chacun admettra que pendant des années et des années avant la guerre et pendant la guerre, on a distribué des décorations d'une façon plutôt étrange. Pour quelques citoyens canadiens décorés pour services rendus à la population, à l'éducation, à la science, combien de ces soi-disant honneurs sont allés aux barons de la finance, et à tant de gens qui ne méritaient aucunement d'être décorés."

"Aujourd'hui, remarquez, par exemple, qu'on ne parle plus d'impérialisme, alors qu'avant la guerre, on faisait tant d'efforts pour y entraîner Québec. Sir Robert Borden s'est joint à MM. King et Lapointe pour affirmer qu'il y a eu évolution dans la situation du Canada dans l'Empire, comme une nation distincte avec tous les attributs d'une nation. On sait que, sous l'ancienne politique impérialiste, Downing Street se servait des décorations pour promouvoir cette politique. Le Canada est venu à la conclusion qu'une telle politique est contraire aux meilleurs intérêts de ce pays. C'est par conséquent dans notre meilleur intérêt de maintenir l'état de choses qui existe depuis la guerre au sujet des titres."

M. du Tremblay fait remarquer que les titres et décorations étaient habituellement conférés sur recommandation du gouvernement. M. Thériault dit que si l'on ressuscitait les titres, les impérialistes anglais et les impérialistes canadiens utiliseraient certainement la politique "décorative" qui leur a valu de si grands succès. Et, d'ailleurs, s'il ne faut pas y avoir de titres, dans quelle position la province de Québec se placerait si elle demandait la permission d'accepter ou de demander des décorations de France ou d'ailleurs?

Le proposeur de la motion a-t-il bien songé à la position dans laquelle il placerait Québec en face de tout le pays? Nous avons 65 députés à Ottawa, qui représentent les deux grands partis politiques et les représentent bien, de façon générale. Si nous, de la province de Québec, demandons à Sa Majesté de conférer des titres ou de recevoir les décorations françaises ou autres, nous plaçons ces 65 députés dans une étrange situation. Nous leur décernons un vote de non-confiance.

Allons-nous retourner aux jours de Goldwin Smith qui disait que Québec était un membre paralysé du corps canadien? Est-ce qu'on ne s'est pas toujours plaint que la population de Québec vivait en elle-même? Maintenant, si nous demandons des privilèges spéciaux pour nous de Québec, que va-t-on dire de nous? N'avons-nous pas le devoir et le droit, nous de Québec, de demander les mêmes droits que les citoyens des autres provinces?

Pour moi, je demande à être considéré sur le même pied, en toutes choses, que tous les autres citoyens canadiens, et j'affirme que demander des privilèges spéciaux de ce genre, que n'auront pas les Canadiens des autres provinces, c'est nous diminuer et affaiblir notre position.

France accordait aux citoyens canadiens aient été prohibées. Mais la motion va plus loin.

Le parlement du Canada en 1919 a adopté une résolution pour demander de libérer le Canada non seulement des titres et distinctions honorifiques, mais aussi des décorations honorifiques. Plus tard, lorsque M. Ladner, de la Colombie britannique, député fédéral, a demandé à la Chambre des communes de revenir sur sa décision, nous avons vu la majorité des députés élus de tout le pays et un grand nombre des députés québécois voter contre la proposition Ladner.

"Si le principe de la décoration peut être juste en lui-même, chacun admettra que pendant des années et des années avant la guerre et pendant la guerre, on a distribué des décorations d'une façon plutôt étrange. Pour quelques citoyens canadiens décorés pour services rendus à la population, à l'éducation, à la science, combien de ces soi-disant honneurs sont allés aux barons de la finance, et à tant de gens qui ne méritaient aucunement d'être décorés."

"Aujourd'hui, remarquez, par exemple, qu'on ne parle plus d'impérialisme, alors qu'avant la guerre, on faisait tant d'efforts pour y entraîner Québec. Sir Robert Borden s'est joint à MM. King et Lapointe pour affirmer qu'il y a eu évolution dans la situation du Canada dans l'Empire, comme une nation distincte avec tous les attributs d'une nation. On sait que, sous l'ancienne politique impérialiste, Downing Street se servait des décorations pour promouvoir cette politique. Le Canada est venu à la conclusion qu'une telle politique est contraire aux meilleurs intérêts de ce pays. C'est par conséquent dans notre meilleur intérêt de maintenir l'état de choses qui existe depuis la guerre au sujet des titres."

M. du Tremblay fait remarquer que les titres et décorations étaient habituellement conférés sur recommandation du gouvernement. M. Thériault dit que si l'on ressuscitait les titres, les impérialistes anglais et les impérialistes canadiens utiliseraient certainement la politique "décorative" qui leur a valu de si grands succès. Et, d'ailleurs, s'il ne faut pas y avoir de titres, dans quelle position la province de Québec se placerait si elle demandait la permission d'accepter ou de demander des décorations de France ou d'ailleurs?

Le proposeur de la motion a-t-il bien songé à la position dans laquelle il placerait Québec en face de tout le pays? Nous avons 65 députés à Ottawa, qui représentent les deux grands partis politiques et les représentent bien, de façon générale. Si nous, de la province de Québec, demandons à Sa Majesté de conférer des titres ou de recevoir les décorations françaises ou autres, nous plaçons ces 65 députés dans une étrange situation. Nous leur décernons un vote de non-confiance.

Allons-nous retourner aux jours de Goldwin Smith qui disait que Québec était un membre paralysé du corps canadien? Est-ce qu'on ne s'est pas toujours plaint que la population de Québec vivait en elle-même? Maintenant, si nous demandons des privilèges spéciaux pour nous de Québec, que va-t-on dire de nous? N'avons-nous pas le devoir et le droit, nous de Québec, de demander les mêmes droits que les citoyens des autres provinces?

Pour moi, je demande à être considéré sur le même pied, en toutes choses, que tous les autres citoyens canadiens, et j'affirme que demander des privilèges spéciaux de ce genre, que n'auront pas les Canadiens des autres provinces, c'est nous diminuer et affaiblir notre position.

N'oublions jamais les paroles du gouverneur anglais qui disait qu'avec des bouts de ruban, on peut mener les Canadiens français n'importe où. Je supplie mes collègues de ne pas demander ces privilèges spéciaux, de ne rien faire qui nous humilie, de ne pas décréter qu'au contraire des autres Canadiens, nous avons besoin de décorations. Mais je demande de proclamer que nous sommes tous de véritables Canadiens, que nous voulons être traités comme Canadiens, rien de plus, rien de moins.

M. Thomas Chapais demande l'ajournement du débat.

La motion Authier

"Que, vu la nécessité de réformes dans le système fédéral actuel du prêt agricole institué en vertu de la loi du prêt agricole canadien", "Vu, en particulier, la baisse qui s'est produite depuis deux ans dans la valeur des fermes au Canada; "Cette Chambre invite le gouvernement à s'entendre avec le conseil provincial formé en vertu de la loi du prêt agricole canadien, ainsi qu'avec les autorités compétentes du gouvernement fédéral en vue d'obtenir un taux d'intérêt à cinq pour cent sur les prêts de la Commission du prêt agricole canadien; "A faire aussi des démarches pour obtenir que le montant du prêt soit plus élevé par rapport à l'évaluation de la propriété hypothéquée."

M. Authier explique sa motion, puis le premier ministre propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'amendement Sauvé

M. Jean-Paul Sauvé présente alors l'amendement suivant: "Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants: "Vu les déclarations par des ministres que les revenus de la province ont considérablement diminué et qu'il est nécessaire d'imposer de nouvelles taxes pour boucler le budget; "Attendu qu'il convient de pratiquer l'économie mais que, d'autre part, il est nécessaire de pourvoir à la solution de certains problèmes d'une importance capitale; "Attendu qu'il est très urgent d'établir un système de crédit agricole approprié aux besoins des cultivateurs et aux moyens de la province et favorisant davantage les cultivateurs de cette province; "Cette Chambre recommande au gouvernement de mettre fin aux dépenses considérables provoquées par la construction du pont de l'Île d'Orléans et d'adopter les mesures nécessaires pour employer les argentés aînés épargnés à venir immédiatement en aide à la classe agricole de cette province."

M. Sauvé explique que la construction du pont de l'Île d'Orléans est injustifiable par le temps de crise que traverse la province et les besoins urgents qui ont surgi. Ce pont ne servira qu'une population de 8,000 habitants dont la moitié n'en veut pas. Il coûtera plus de quatre millions de dollars.

Or, chacun admet l'urgence d'un crédit agricole. La principale objection qu'on y fait, c'est que personne n'a d'argent. Or en ajournant la construction du pont, le gouvernement aurait à sa disposition \$4,500,000, c'est-à-dire de quoi organiser un crédit agricole immédiat suffisant pour parer aux besoins.

M. Stephens recevra \$800,000

M. le juge MacLean, de la Cour de l'Échiquier du Canada, a rendu jugement sur le banc hier après-midi dans la cause du gouvernement fédéral contre M. George Washington Stephens. On sait qu'il s'agissait de l'expropriation d'un terrain sis entre les rues Cathédrale, Saint-Jacques, Windsor et Saint-Antoine, un terrain qui doit servir à l'érection d'un nouvel hôtel des postes à Montréal. M. le juge MacLean a accordé \$800,000 à M. Stephens, soit \$125,000 de plus que n'aurait le gouvernement fédéral et \$873,185 de moins qu'il ne demandait. M. Stephens recevra donc

Alphonse Parent

Le jeune Alphonse Parent a laissé le domicile de son père adoptif il y a 9 ans lorsqu'il était âgé de 17 ans.

Il a travaillé parfois à Rochester et parfois à Buffalo, N.-Y., sous le nom de William Davies.

A Rochester, il était cuisinier au restaurant Belmont.

Quiconque connaît quelques renseignements sur lui est prié d'aviser son père, Arthur Parent, 1064 l'Alpéroux, Montréal.

Les Caisses populaires et le crédit rural

(Suite de la 2ème page)

lettre que le président de la Commission m'écrit le 4 janvier 1932.

"En réponse à vos questions, je dois vous dire que cette commission est en opération depuis 10 ans et a fait 11,000 prêts jusqu'à la fin de la dernière année fiscale. La Commission est financée directement par le gouvernement. En vertu de la loi, la Commission émet des obligations de temps à autre, suivant le besoin d'argent pour les prêts, et des obligations sont achetées par le trésorier de la province. Ces obligations portent un intérêt de 4 1/2%. L'argent est prêt à 5 1/2%. Cette marge de 1% et les frais de l'inspection et du travail légal constituent les revenus de la Commission. Celle-ci a payé au trésorier les intérêts sur les obligations jusqu'à date et a retourné le coût d'administration y compris les pertes sur les fermes telles qu'elles se sont produites d'année en année. Après avoir fait tout cela, la Commission a enregistré un surplus de \$628,000 à la fin de la dernière année fiscale. C'est surtout grâce à ce surplus que la Commission est en état de porter de substantiels arrérages, jusqu'à date, mais nous estimons que nos hypothèques et nos arrérages sont garantis suffisamment par les propriétés."

(signé) M. Broadhouse, président.

M. Lamoureux dit que si l'on ne trouve pas un remède immédiat un bon nombre de cultivateurs vont être forcés d'abandonner leurs terres.

La Chambre s'ajourne alors pour le dîner.

Trois séances par jour

Dès le début de cette séance, M. Taschereau présente une motion pour convoquer la Chambre trois fois par jour à partir d'aujourd'hui, soit le matin à onze heures, l'après-midi à trois heures et le soir à 8 heures 30.

La loi modifiant la taxe sur le transfert des valeurs mobilières a été ensuite approuvée en troisième lecture. Cette loi a pour but de porter de \$0.02 à \$0.03 la taxe sur le transfert des valeurs mobilières. En réponse à une question de M. Maurice Duplessis, M. Taschereau déclare que cette augmentation de la taxe sur ces valeurs rapportera environ \$15,000 de plus à la province cette année.

Le bill modifiant la loi du régime des eaux courantes a été approuvé ensuite en définitive, et il a donné lieu à quelques protestations de la gauche, non à cause de sa nature, mais parce qu'on aurait retiré deux autres bills s'y rapportant pour présenter celui-ci.

On a aussi adopté sans débat la loi modifiant l'article 44 du code civil.

Le bill présenté ensuite était intitulé: loi modifiant la loi des assurances de Québec relativement à certaines compagnies d'assurance mutuelle et certaines sociétés de secours mutuels. On l'a également adopté sans discussion en troisième lecture, puis la Chambre a disposé de la motion suivante présentée par M. Hector Authier.

La motion Authier

"Que, vu la nécessité de réformes dans le système fédéral actuel du prêt agricole institué en vertu de la loi du prêt agricole canadien", "Vu, en particulier, la baisse qui s'est produite depuis deux ans dans la valeur des fermes au Canada; "Cette Chambre invite le gouvernement à s'entendre avec le conseil provincial formé en vertu de la loi du prêt agricole canadien, ainsi qu'avec les autorités compétentes du gouvernement fédéral en vue d'obtenir un taux d'intérêt à cinq pour cent sur les prêts de la Commission du prêt agricole canadien; "A faire aussi des démarches pour obtenir que le montant du prêt soit plus élevé par rapport à l'évaluation de la propriété hypothéquée."

M. Authier explique sa motion, puis le premier ministre propose que la Chambre se forme en comité des subsides.

L'amendement Sauvé

M. Jean-Paul Sauvé présente alors l'amendement suivant: "Que tous les mots après "que" dans la motion en discussion soient retranchés et remplacés par les suivants: "Vu les déclarations par des ministres que les revenus de la province ont considérablement diminué et qu'il est nécessaire d'imposer de nouvelles taxes pour boucler le budget; "Attendu qu'il convient de pratiquer l'économie mais que, d'autre part, il est nécessaire de pourvoir à la solution de certains problèmes d'une importance capitale; "Attendu qu'il est très urgent d'établir un système de crédit agricole approprié aux besoins des cultivateurs et aux moyens de la province et favorisant davantage les cultivateurs de cette province; "Cette Chambre recommande au gouvernement de mettre fin aux dépenses considérables provoquées par la construction du pont de l'Île d'Orléans et d'adopter les mesures nécessaires pour employer les argentés aînés épargnés à venir immédiatement en aide à la classe agricole de cette province."

M. Sauvé explique que la construction du pont de l'Île d'Orléans est injustifiable par le temps de crise que traverse la province et les besoins urgents qui ont surgi. Ce pont ne servira qu'une population de 8,000 habitants dont la moitié n'en veut pas. Il coûtera plus de quatre millions de dollars.

Or, chacun admet l'urgence d'un crédit agricole. La principale objection qu'on y fait, c'est que personne n'a d'argent. Or en ajournant la construction du pont, le gouvernement aurait à sa disposition \$4,500,000, c'est-à-dire de quoi organiser un crédit agricole immédiat suffisant pour parer aux besoins.

M. Stephens recevra \$800,000

M. le juge MacLean, de la Cour de l'Échiquier du Canada, a rendu jugement sur le banc hier après-midi dans la cause du gouvernement fédéral contre M. George Washington Stephens. On sait qu'il s'agissait de l'expropriation d'un terrain sis entre les rues Cathédrale, Saint-Jacques, Windsor et Saint-Antoine, un terrain qui doit servir à l'érection d'un nouvel hôtel des postes à Montréal. M. le juge MacLean a accordé \$800,000 à M. Stephens, soit \$125,000 de plus que n'aurait le gouvernement fédéral et \$873,185 de moins qu'il ne demandait. M. Stephens recevra donc

Alphonse Parent

Le jeune Alphonse Parent a laissé le domicile de son père adoptif il y a 9 ans lorsqu'il était âgé de 17 ans.

Il a travaillé parfois à Rochester et parfois à Buffalo, N.-Y., sous le nom de William Davies.

A Rochester, il était cuisinier au restaurant Belmont.

Quiconque connaît quelques renseignements sur lui est prié d'aviser son père, Arthur Parent, 1064 l'Alpéroux, Montréal.

DUPUIS

Prenez part à notre Concours populaire en rapport avec notre 64^{ème} vente anniversaire

Il s'agit de nous dire quelles marchandises vous aimeriez voir annoncées lors de cette vente annuelle, qui aura lieu au commencement de mars.

UN RADIO A GAGNER

Toutes les personnes qui rempliront ce coupon et qui nous le feront parvenir avant le 22 février auront droit de prendre part au tirage gratuit d'un radio combiné Brunswick d'une valeur de \$219.50, lequel tirage aura lieu à nos magasins à une date ultérieure.

aussi un prix de \$25.00 en marchandises

qui sera tiré à la même date et à la même heure parmi les personnes qui auront mentionné sur leur liste l'article pour lequel il y aura une plus grande demande. Cet article sera mentionné dans nos annonces de la VENTE ANNIVERSAIRE et vous saurez de cette manière si vous avez droit à ce tirage additionnel.

IL NE RESTE PLUS QUE DEUX JOURS.

REMP LISSEZ CE COUPON MAINTENANT

18 février, 1932.

MM. DUPUIS FRERES Limitée.
865 rue Ste-Catherine est.
Montréal.

Messieurs,

Lors de votre 64^{ème} vente anniversaire j'aimerais voir les articles suivants dans vos annonces.

ARTICLES

GRANDEUR

COULEUR

PRIX

Nom

Adresse

No Téléphone

Ce coupon peut être envoyé par la poste ou déposé dans la boîte à cette fin à notre bureau d'information, sur la mezzanine.

Dupuis Frères

J.-N. DUPUIS, prés. honoraire ALBERT DUPUIS, président
A.-J. DUGAL, v.-p. et dir.-gér. ARMAND DUPUIS, sec.-frés.

Ce coupon doit nous parvenir avant le 22 février 1932.

à BOSTON
Concord, Manchester, Nashua, Lowell et retour

Dép. VENDREDI 26 février
Dép. Montréal (Gare Bon.) à 8 hrs 20 p.m.
Arr. Boston 8 hrs. 05 a.m.

Retour
Dép. Boston 9 hrs a.m. ou 8 hrs 45 p.m.
jusqu'à Dimanche, le 28 février.

Par train spécial tout acier, en voitures de première classe. — Une occasion exceptionnelle de visiter vos parents et amis de la Nouvelle-Angleterre, à bas prix. — On est prié de se munir de permis pour traverser la frontière, au bureau de l'immigration américaine. 667 rue Lagacière O. — Les bagages ne sont pas enregistrés sur le billet d'excursion. Billets en vente aux bureaux du Canadien National et de Vermont Central, Tél. MARquette 4731 ou 7316.

CANADIEN NATIONAL

\$350,000 de moins qu'il n'a payé pour la propriété: il a payé \$1,164,185 à M. Charles LaCroix qui l'avait achetée des Sœurs Grises pour \$675,000 huit jours auparavant.

Acquittement de Laurence

Edmond Laurence, employé des douanes, a été acquitté hier après-midi par un jury de la Cour du banc du roi de l'accusation d'avoir tenté de corrompre un officier de justice. Le jury n'a délibéré que dix minutes avant de revenir avec un verdict d'acquiescement.

On a rapporté en preuve que Laurence avait approché le détective Foucault la veille des élections provinciales et lui avait promis une récompense s'il pouvait lui procurer la liste des 250 constables spéciaux que la police provinciale devait asseoir pour la journée des élections. Foucault rapporta l'affaire au capitaine Jargaille et Laurence fut arrêté le matin des élections.

Le juge, en libérant l'accusé, lui a fait remarquer qu'un employé civil qui a une bonne position est bien mal avisé de se mêler d'élections.

Société de phthisiologie de Montréal

L'assemblée régulière de la Société de phthis